



Le Groupe des 77 fête son 50^e anniversaire

- Pendant le Sommet extraordinaire de Santa Cruz de la Sierra, les dirigeants politiques ont rappelé les progrès réalisés par le Groupe des 77 et se sont engagés à poursuivre leurs efforts en faveur du développement et d'un nouvel ordre mondial



Cérémonie d'ouverture du Sommet extraordinaire du Groupe des 77 organisé pour célébrer le 50^e anniversaire du Groupe.

Bolivia Como Va

Le Groupe des 77 fête son 50^e anniversaire

• Pages 2-3

Le Groupe des 77 adopte une déclaration digne de la commémoration de son 50^e anniversaire

• Pages 4-24

XII^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés



• Pages 25-28

Le Groupe des 77 fête son 50e anniversaire

Le Groupe des 77 s'est formé le 15 juin 1964 pendant la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les 14 et 15 juin derniers, le Groupe a célébré son 50e anniversaire à l'occasion d'un sommet extraordinaire qui s'est tenu à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie) et organisé par le président Evo Morales, dont le pays préside actuellement le Groupe des 77 et de la Chine. Martin Khor, directeur exécutif du Centre Sud, résume ci-dessous ce qui s'est passé pendant le Sommet.



Bolivia Como Va

Cérémonie d'ouverture du Sommet extraordinaire du Groupe des 77.

La nuit du 15 juin 2014 a mis fin à deux jours de discours ardents et de débats sur les réussites passées et les difficultés présentes des pays en développement entre dirigeants du Sud qui étaient réunis à l'occasion du Sommet extraordinaire du Groupe des 77 et de la Chine organisé pour célébrer le 50e anniversaire du Groupe.

Dans son discours d'ouverture, le président bolivien, Evo Morales Ayma a expliqué le thème du Sommet « Vers un nouvel ordre mondial pour bien vivre » ; puis, tout au long du sommet, plusieurs dirigeants sont revenus sur l'expression « bien vivre ».

Le président Morales a impressionné les participants non seulement par l'éloquence et le calme de ses déclarations et par sa réactivité aux allocutions de nombreux dirigeants, mais aussi par le fait qu'il a personnellement présidé

la majeure partie de la séance plénière du deuxième jour qui a duré pas moins de 13 heures sans interruption.

L'Argentine, Cuba, le Bangladesh, El Salvador, l'Équateur, les Fidji, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Namibie, le Pérou, Sainte-Lucie, le Sri Lanka, le Swaziland, l'Uruguay, le Venezuela et le Zimbabwe étaient représentés par leur chef d'État ou de gouvernement, tandis que l'Algérie, le Costa Rica, l'Iran (représentant également le Mouvement des pays non alignés), la République-Unie de Tanzanie et la Zambie étaient représentés par leur vice-président, et la Chine par le vice-président du Parti du congrès national.

Étaient également présents les ministres des affaires étrangères ou d'autres portefeuilles de pays comme l'Arabie saoudite, le Brésil, le Botswana, le Chili, la Dominique, les Émirats

arabes unis, le Kenya, le Laos, la Malaisie, le Maroc, le Mozambique, le Népal, le Nicaragua, l'Ouganda, le Paraguay, les Philippines, le Qatar, la République dominicaine, le Soudan, le Timor-Leste, Trinité-et-Tobago et la Tunisie, ainsi que les ministres délégués et ambassadeurs d'autres pays.

Parmi les participants, il y avait aussi le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, qui a pris la parole pendant la cérémonie d'ouverture et qui, le lendemain, a assisté à la séance plénière presque toute la journée. Le président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, John Ashe, a lui aussi fait une déclaration pour l'ouverture de la conférence et était présent lors de la plénière.

Le Sommet a adopté une déclaration de 39 pages, contenant 242 paragraphes, classés en cinq grandes sections : contexte général ; développement national ; coopération Sud-Sud ; défis mondiaux ; et besoins propres aux pays en développement en situation particulière.

La cérémonie d'ouverture qui a eu lieu le 14 juin a été marquée par la déclaration parfaitement structurée et passionnante du président Evo Morales qui a retracé l'histoire politique du Groupe des 77 et de la Chine et des pays en développement, décrit les crises que traversent à l'heure actuelle le monde et les pays en développement et partagé le bilan positif du développement bolivien de ces dernières années.

Il a ensuite énuméré plusieurs « tâches » qu'il faut mener à bien pour « construire un nouveau monde et bâtir la société du bien vivre » :

- atteindre le bien vivre en cherchant à vivre en harmonie avec la Terre nourricière ;

- affirmer la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles et sur d'autres domaines stratégiques ;

- convertir le bien être pour tous et la satisfaction des besoins primaires en un droit humain ;

- libérer les États du système financier international existant et concevoir une nouvelle structure



Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies, pendant la cérémonie d'ouverture du Sommet.

financière ;

- former une alliance économique, scientifique, technologique et culturelle majeure entre les membres du Groupe des 77 et de la Chine ;

- éradiquer la faim dans le monde ;

- consolider la souveraineté des États face à l'intrusion, l'intervention et l'espionnage étrangers ;

- rénover la démocratie dans les pays en développement ; et

- faire émerger des pays du Sud un nouveau monde propice à l'humanité tout entière.

« L'heure de gloire des nations du Sud est arrivée » a-t-il conclu. « Jadis, nous avons été colonisés et asservis. [...] À présent, chaque pas de plus vers notre libération est un pas de plus vers la décadence et le démantèlement des grands empires. Cela étant, notre libération ne doit pas se réduire à l'émancipation des peuples du Sud, mais doit être l'émancipation de l'humanité tout entière ».

« Nous sommes les seuls à pouvoir sauver la source de toutes les formes de vie et de société : la terre nourricière, qui est de nos jours en danger [...] Bâtir un autre monde n'est pas seulement possible mais indispensable. Bâtir un autre monde est indispensable, sans quoi plus aucun monde ne sera possible. »

« Cet autre monde, fondé sur l'égalité, la complémentarité et la cohabitation organique avec la Terre nourricière ne peut venir que des milliers de langues, des milliers de couleurs et des milliers de cultures fraternelles des peuples du Sud ».

Evo Morales a également proposé de créer un institut de la décolonisation et de la coopération Sud-Sud qui aurait « pour mission d'apporter une aide technique aux pays du Sud pour renforcer la mise en œuvre des propositions faites par le Groupe des 77 et de la Chine ».

Il aurait aussi pour fonction de fournir une aide technique et une aide au renforcement des capacités institutionnelles en faveur du développement et de l'autodétermination, afin de mener à bien des recherches. Il a suggéré que l'institut soit basé en Bolivie.

Dans l'allocution qu'il a donnée à l'occasion de la cérémonie d'ouverture, Ban Ki Moon a dit que le Groupe des 77 et de la Chine avait permis au Sud de parler d'une seule voix dans le monde et a ajouté que le Groupe joue un rôle très important au sein des Nations Unies. Il a dit au président Morales qu'il partageait sa vision du « bien vivre », car le développement fondé sur le « bien vivre » implique que l'humanité vive en harmonie avec la nature et que les peuples vivent en harmonie les uns avec les autres.

Le secrétaire général des Nations Unies a rappelé que la réalisation des objectifs de développement durable doit se faire à l'aide d'un partenariat mondial pour le développement et que le Groupe des 77 doit jouer un rôle primordial pour assurer l'efficacité de ce partenariat. Selon lui, le Groupe devrait continuer d'œuvrer en faveur d'un régime commercial plus juste et du transfert de technologie, entre autres. Il a ajouté que le Groupe des 77 et de la Chine a un grand rôle à jouer au sein des Nations Unies dans la conception d'un programme de développement pour l'après 2015.

John Ashe, président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a expliqué sa vision du rôle du Groupe des 77 et de la Chine, qu'il a présidé il y a quelques années de cela, a souligné son importance au sein des Nations Unies, et lui a souhaité tout le succès qu'il mérite dans les années à venir.

Pendant la séance plénière du 15 juin, le président Morales a animé une table ronde entre chefs d'État et

de gouvernement qui s'est transformée en un échange interactif de points de vue, dans lequel il a été question de la formation et de la consolidation du Groupe, des difficultés que rencontrent actuellement les pays en développement dans leur lutte pour le développement, des crises qu'ils traversent dans le contexte de turbulences économiques mondiales et de la nécessité d'élaborer de meilleures stratégies et d'améliorer la mise en œuvre des actions collectives du Groupe.

L'un des principaux thèmes débattu, qu'Evo Morales a été le premier à aborder, était la nécessité que les pays en développement reprennent le contrôle de leurs ressources minérales et naturelles, et qu'ils utilisent les revenus en découlant dans des programmes socio-économiques nationaux.

Il a cité l'exemple de la Bolivie qui a nationalisé son gaz naturel et ses hydrocarbures, ce qui a permis d'accroître les revenus de l'État, qui ont servi au progrès social.

Un des chefs d'État a répondu que l'exemple bolivien était très convaincant et qu'il étudierait la possibilité d'appliquer une politique similaire dans son pays dès son retour.

Lors de la cérémonie d'ouverture et du diner présidentiel, les participants ont également pu assister à plusieurs démonstrations de danses et musiques traditionnelles données par de célèbres chanteurs et groupes musicaux boliviens.

Après presque cent allocutions et l'adoption d'une Déclaration, la séance plénière et le Sommet se sont clos le 15 juin à 22 heures.



Le Groupe des 77 adopte une déclaration digne de la commémoration de son 50e anniversaire

Le Sommet extraordinaire du Groupe des 77 et de la Chine a adopté une longue déclaration à l'occasion du 50e anniversaire de la création du Groupe des 77. Nous présentons ci-dessous la première partie d'un compte-rendu détaillé de la Déclaration.

Par Martin Khor

La Déclaration adoptée le 15 juin 2014 à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie) à l'occasion du Sommet du Groupe des 77 est un document précieux et remarquable qui recouvre un ensemble de prises de position politiques de dirigeants du Sud qui ont commémoré le 50e anniversaire de la création de cette organisation faitière de pays en développement. Le document est à la hauteur de l'événement.

La Déclaration résume les positions du Groupe sur des sujets majeurs relatifs à la politique internationale, ce qui était prévisible pour une déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, étant donné que son activité première, en tant que plus grande formation de pays au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU), consiste à mener des négociations dans les instances multilatérales et dans des contextes Nord-Sud.

La section relative aux questions internationales expose les points de vue des pays en développement sur des sujets d'actualité tels que les objectifs de développement durable et le programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015, la crise

économique mondiale, l'aide publique au développement (APD), la dette, le commerce, la réforme du système financier international, le rôle des Nations Unies et le renforcement de la voix du Sud dans la gouvernance mondiale.

Toutefois, la Déclaration explore aussi de nouveaux terrains dans la partie traitant du « Développement national », dans laquelle les dirigeants politiques s'engagent à ce que leur gouvernement améliore leurs actions dans les domaines économique et social à l'échelle nationale.

Il ressort de la Déclaration que les dirigeants et d'autres hauts représentants de pays en développement ont internalisé le cadre du développement durable, en ce sens que celui-ci mêle les aspects économiques (croissance économique, industrialisation, infrastructure, agriculture) aux aspects sociaux et environnementaux. En effet, la déclaration contient de forts aspects sociaux ou, autrement dit, un volet de protection sociale (en particulier lorsque la déclaration souligne que l'État a un rôle essentiel à jouer pour rendre les services de base accessibles à tous les citoyens). Elle prend également en compte les aspects environnementaux, en particulier la nécessité de respecter la Terre

nourricière et la nécessité que les États exercent leurs droits souverains sur leurs ressources naturelles et qu'ils en reprennent le contrôle afin que les avantages qui en sont retirés profitent à l'économie nationale et à la société. Par ailleurs, une section est dédiée à l'amélioration des pratiques démocratiques.

La Déclaration, qui résulte essentiellement de 90 heures de négociations entre les délégations des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine sises à New York, a été présentée pendant la séance plénière du Sommet le 15 juin par Sacha Llorenti, représentant de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'ONU, puis par le président bolivien Evo Morales (l'État plurinational de Bolivie préside actuellement le Groupe des 77). Ils ont tous les deux résumé et explicité le contenu de la Déclaration, avant son adoption.

Parmi les personnes présentes au Sommet, il y avait plusieurs présidents, premiers ministres, vice-présidents et ministres, ainsi que des ambassadeurs, le secrétaire-général des Nations Unies Ban Ki-Moon, le président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies John Ashe et les dirigeants de plusieurs organismes des Nations Unies, dont le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), l'Unesco et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Dans la Partie I, intitulée « Contexte général », les dirigeants politiques commémorent la création du Groupe des 77, le 15 juin 1964, et rappellent les idéaux et les principes énoncés dans la Déclaration historique conjointe. Dans sa toute première déclaration, le Groupe des 77 s'était engagé à promouvoir l'égalité dans l'ordre international économique et social et les intérêts du monde en développement, avait indiqué être uni dans la poursuite d'un intérêt commun et avait présenté le Groupe comme « un instrument permettant d'étendre la coopération dans le domaine international et d'établir des



Affiche multicolore du Sommet extraordinaire organisé par le Groupe des 77.

relations mutuellement bénéfiques avec le reste du monde ».

Dans la déclaration de 2014, il rappellent également la première réunion ministérielle du Groupe des 77, qui s'est tenue à Alger en octobre 1964, au cours de laquelle le Groupe a adopté la Charte d'Alger établissant les principes d'unité, de complémentarité, de coopération et de solidarité des pays en développement et leur détermination à œuvrer pour le développement économique et social, tant individuellement que collectivement.

Depuis, le Groupe a permis aux pays du Sud de définir et de promouvoir leurs intérêts sociaux et économiques collectifs et de renforcer leur capacité de négociation au sein du système des Nations Unies.

Ils rappellent aussi la tenue du premier Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine qui a eu lieu à La Havane (Cuba), en 2000, et celle du deuxième Sommet du Sud à Doha (Qatar), en 2005, au cours duquel le Groupe des 77 et de la Chine a été hissé au niveau des chefs d'État et de gouvernement et des déclarations ont été adoptés sur lesquelles le Groupe a fondé son action et qui constituent les fondements essentiels de l'édification d'un nouvel ordre mondial et d'un programme géré par les pays du Sud.

Les dirigeants politiques s'engagent à continuer de s'inspirer des traditions de leur pays pour renforcer les capacités nationales et s'unir au niveau international, en vue de l'instauration d'un ordre international économique juste, dans le cadre duquel les pays en développement pourront atteindre leurs objectifs de croissance économique soutenue, de plein emploi, d'équité sociale, de fourniture de biens et de services de base, de protection de l'environnement et de vie en harmonie avec la nature.

Ils disent être fiers de l'héritage et des grandes réalisations du Groupe des 77 et de la Chine dans la défense et la promotion des intérêts des pays en développement au cours de ces 50 dernières années, et s'engagent à continuer d'avancer vers un ordre mondial juste, équitable, stable et pacifique. Ils affirment que la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international de 1974 et la Déclaration sur le droit au développement de 1986 font partie des déclarations historiques adoptées par l'Assemblée

générale des Nations Unies qui répondent aux besoins et aux intérêts des pays en développement.

Ils constatent qu'en dépit des résultats obtenus ces 50 dernières années, les objectifs du Groupe sont loin d'avoir été atteints et que les pays en développement doivent à présent faire face à des défis existants et nouveaux, comme le ralentissement de l'économie mondiale et ses effets sur les pays en développement, et le manque d'action systémique adéquate et de responsabilisation permettant de s'attaquer aux causes et aux effets de la crise financière et économique mondiale, ce qui risque de perpétuer les cycles de crise.

En outre, ils constatent que nombre de pays en développement ont des difficultés à répondre aux besoins des populations en matière d'emploi, de nourriture, d'eau, de soins de santé, d'éducation, de logement, d'énergie et d'infrastructures, et que la crise environnementale est imminente, en particulier les effets négatifs des changements climatiques dans les pays en développement, la pénurie croissante d'eau potable et l'appauvrissement de la diversité biologique.

Les dirigeants politiques soulignent que les déséquilibres de l'économie mondiale et les structures et résultats iniques des systèmes commerciaux, financiers, monétaires et technologiques ont conduit à la création du Groupe. Pourtant, selon eux, ces déséquilibres perdurent aujourd'hui sous une forme ou une autre, pénalisant encore les pays en développement. Ainsi, ils déclarent : « Par conséquent, nous nous engageons à poursuivre et intensifier nos efforts en vue d'un ordre international équitable et juste, axé sur la satisfaction des besoins de développement des pays en développement. »

Et d'ajouter : « Nous précisons que les raisons ayant motivé la création de notre groupe, il y a 50 ans, sont toujours d'actualité et valables, voire plus valables qu'à l'époque. Nous réaffirmons donc notre engagement à renforcer et étendre l'action inlassable du Groupe des 77 et de la Chine dans tous les domaines, en vue d'une plus grande réussite et de l'amélioration des conditions de vie de nos populations. »

« Nous affirmons qu'à l'heure du XXI^e siècle, les pays et les peuples du Sud doivent développer leurs économies et leurs sociétés en vue de satisfaire les besoins de l'être humain de façon viable, en harmonie avec la nature et dans le respect de la Terre nourricière et de ses écosystèmes. Nous décidons de faire fond sur nos valeurs et pratiques traditionnelles de solidarité et de collaboration pour le bénéfice de tous et sur la force de notre peuple pour aller de l'avant et faire progresser la coopération Sud-Sud », ont-ils encore dit.

Puis, « [n]ous soulignons que nos principales priorités sont de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et équitable, de créer davantage de possibilités pour tous, de réduire les inégalités, d'améliorer les conditions de vie de base, d'encourager un développement social équitable pour tous et de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes, en faveur, notamment, d'un développement économique, social et humain qui tienne compte de la protection, de la régénération, de la restauration et de la capacité d'adaptation des écosystèmes face aux nouveaux problèmes qui se font jour. »

Par ailleurs, les dirigeants politiques réaffirment que les principales forces du Groupe des 77 ont été et seront son unité et sa solidarité, sa vision de relations multilatérales justes et équitables, l'engagement de ses États membres en faveur du bien-être et de la prospérité des populations du Sud ainsi que son attachement à une coopération mutuellement bénéfique.

La Déclaration porte ensuite sur la question de la « marge de manœuvre en matière d'élaboration des politiques », un leitmotiv se trouvant dans presque toutes les autres sections.

Les dirigeants politiques précisent ensuite que chaque pays a le droit souverain de définir ses propres priorités et stratégies de développement et déclarent qu'il n'y a pas de solutions toutes faites.

Ils déclarent : « Nous rappelons qu'il importe de veiller à ce que la législation internationale laisse aux pays en développement une marge de manœuvre et une certaine souplesse en matière d'élaboration des politiques qui sont directement liées aux straté-

gies de développement de ces pays. Cette marge de manœuvre permettra d'élaborer des stratégies de développement qui prennent en compte les intérêts nationaux et les besoins spécifiques des pays, ce qui n'est pas toujours le cas dans le processus d'élaboration des politiques internationales dans le cadre de l'intégration à l'économie mondiale. »

Les dirigeants sont fermes quant à leur analyse de la situation actuelle de l'économie mondiale et à la nécessité de réformer la gouvernance économique mondiale qui n'est pas démocratique.

En effet, ils disent : « Nous sommes préoccupés par la situation actuelle de l'économie mondiale et l'état de la gouvernance économique mondiale, et insistons sur la nécessité d'une forte reprise. Nous pensons que le monde traverse la pire crise financière et économique depuis la Grande Dépression et nous sommes préoccupés par les effets néfastes de cette crise sur les pays en développement en particulier. »

Et de continuer : « Nous pensons que la crise a mis en évidence les fragilités et déséquilibres systémiques qui existent depuis longtemps dans l'économie mondiale, ainsi que l'insuffisance et la nature non démocratique de la gouvernance économique mondiale. De nouvelles mesures doivent maintenant être prises pour mettre en place une véritable gouvernance économique mondiale, les pays en développement participant aux débats et à la prise de décisions ou étant pleinement représentés. »

Dans les paragraphes suivants, l'accent est mis sur les questions sociales, en particulier sur l'engagement des dirigeants politiques à assurer la protection sociale et leur appel en faveur d'initiatives mondiales et nationales visant à réduire les inégalités qu'ils jugent « injustifiables ».

À cet égard, ils affirment : « Nous reconnaissons qu'il importe au plus haut point d'assurer la protection sociale et la création d'emplois, même en temps de crise économique, et prenons note avec satisfaction des exemples encourageants de mesures prises ces dernières années pour réduire la pauvreté, accroître l'inclusion sociale et créer de nouveaux et de meilleurs emplois. »

Et de poursuivre : « Nous constatons avec préoccupation la concentration accrue et la distribution asymétrique des richesses et des revenus dans le monde, créant une grande inégalité entre pays développés et pays en développement. Ce niveau d'inégalité est injustifiable et ne saurait être toléré dans un monde où la pauvreté règne toujours, les ressources s'épuisent et la dégradation de l'environnement augmente. Nous lançons un appel en faveur d'initiatives à l'échelle mondiale visant à réduire les inégalités à tous les niveaux. Nous nous engageons également à tenter de remédier aux inégalités dans nos propres pays. »

Par ailleurs, les dirigeants s'inquiètent de l'influence des grandes entreprises, principalement des multinationales, et demandent l'adoption de politiques en matière de concurrence pour y remédier et réduire les effets environnementaux et sociaux que cette situation implique.

« Nous notons avec inquiétude l'influence des grandes entreprises, principalement des pays développés, sur l'économie mondiale et les effets négatifs qu'elle a sur le développement social, économique et environnemental de certains pays en développement, en particulier les obstacles potentiels à l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché mondial. »

À cet égard, nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne des mesures concrètes pour remédier à ces effets négatifs et promouvoir la concurrence internationale et l'élargissement de l'accès aux marchés des pays en développement, notamment des politiques favorisant le développement des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, l'élimination des barrières commerciales (crêtes tarifaires ou progressivité des droits) qui entravent la création de valeur ajoutée dans les pays d'origine, le renforcement des capacités en matière de droit de la concurrence, la réglementation de la politique fiscale et la responsabilité sociale des entreprises », disent-ils.

Puis, ils terminent en soulignant « que les sociétés transnationales ont la responsabilité de respecter tous les droits de l'homme et devraient s'abstenir de causer des catastrophes écologiques et de nuire au bien-être des peuples. »

S'agissant du programme d'action en faveur du développement durable, les dirigeants prennent acte des progrès réalisés, et réaffirment qu'il importe d'aider les pays en développement « à éliminer la pauvreté en autonomisant les pauvres et les personnes vulnérables, à promouvoir le développement agricole durable, ainsi que le plein emploi productif et l'accès universel à un travail décent, que viendraient compléter des politiques sociales bien conçues, et notamment une protection sociale minimale. »

Ils ajoutent qu'ils respectent pleinement les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier ceux qui ont trait à l'égalité entre les États, au respect de l'indépendance des États, à la souveraineté nationale, à l'intégrité territoriale et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Ils mettent aussi en exergue qu'aujourd'hui encore le Sud est dépendant économiquement et s'engagent à œuvrer en faveur de l'indépendance économique.

À cet égard, ils affirment : « Nous sommes parfaitement conscients que, des décennies après avoir obtenu leur indépendance politique, certains pays en développement sont encore très dépendants économiquement des structures et des fluctuations économiques mondiales, ainsi que des pays développés et de leurs entités économiques. Cette dépendance [...] fait que nos pays n'ont dans la réalité qu'une indépendance politique limitée. C'est pourquoi nous nous engageons à conjuguer nos efforts pour continuer de chercher à parvenir à l'indépendance économique, et à nous mobiliser dans le cadre du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que d'autres organisations du Sud pour progresser dans ce domaine. »

Les dirigeants politiques rappellent les décisions prises au deuxième Sommet du Sud, à Doha, en 2005, pour faire en sorte que les programmes et politiques conçus dans le contexte de la mondialisation respectent pleinement les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier ceux qui ont trait à l'égalité entre les États et à la souveraineté nationale, et soulignent que ces buts et principes sont à la base de leur engagement sans réserve en faveur du multilatéralisme et de l'instauration



Des dirigeants politiques pendant la cérémonie d'ouverture du Sommet.

d'un système économique international plus juste et plus équitable.

Ils rappellent également la décision prise par le Groupe des 77 et la Chine, à Doha, en 2005, d'œuvrer pour la réalisation du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous domination coloniale ou sous toute autre forme de domination ou d'occupation étrangère, et de demander à la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à la poursuite de toute occupation étrangère.

Puis, ils réaffirment que les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en gardant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État. « À cet égard, nous soulignons qu'il faut respecter et préserver l'identité culturelle, les connaissances et les traditions autochtones dans nos pays », ajoutent-ils.

La Partie II, intitulée « Développement national », **commence par une présentation des diverses conceptions du développement durable.**

Ainsi, les dirigeants soulignent qu'il faut continuer d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux en tenant compte des liens qui existent entre eux, de façon à assurer le développement durable sous tous ses aspects.

Selon eux, chaque pays dispose de toutes sortes de démarches, d'optiques, de modèles et d'outils pour parvenir au développement durable et certains privilégient le « bien-vivre » qui repose sur une conception holistique du développement visant à répondre aux be-

soins matériels, culturels et spirituels des sociétés dans un souci d'harmonie avec la nature.

Ils reconnaissent que la Terre et ses écosystèmes sont notre foyer et qu'il faut promouvoir l'harmonie avec la nature et la planète. Ils constatent que l'expression « Terre nourricière », couramment utilisée pour renvoyer à la planète Terre, illustre l'interdépendance qui existe entre l'être humain, les autres espèces vivantes et la planète sur laquelle nous vivons tous.

Ils rappellent la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, document historique qui consacre le droit des pays en développement d'agir pour parvenir au développement et le droit des peuples de participer à ce développement et d'en bénéficier, et réaffirment que « le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement. »

Concernant l'amélioration des pratiques démocratiques, les dirigeants considèrent que la démocratie est une valeur universelle qui procède de la volonté librement exprimée des peuples de définir leur propre système politique, économique, social et culturel et qui repose sur leur pleine participation à tous les aspects de leur existence.

Ils réaffirment que, même si les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique et que la démocratie n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région.

C'est pourquoi, ils réaffirment également qu'il faut dûment respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale des pays et le droit à l'autodétermination, et qu'il faut rejeter toute tentative visant à renverser l'ordre constitutionnel et démocratique légitimement établi par le peuple.

« Nous demandons que les médias ne soient plus utilisés d'une façon ou d'une autre à des fins de désinformation contre les États membres du Groupe des 77, au mépris le plus total des principes du droit international » disent-ils.

Les dirigeants expriment leur profonde indignation et leur condamnation face à l'annulation de dernière minute, le 2 juillet 2013, des autorisations de survol et d'atterrissage accordées à l'avion présidentiel à bord duquel se trouvait le Président Evo Morales Ayma de l'État plurinational de Bolivie. Pour eux, cette façon de procéder, outre qu'elle est inamicale et injustifiable, a sérieusement compromis la sécurité du président Morales. Ainsi, ils déclarent : « Nous manifestons publiquement notre solidarité avec lui et exigeons des explications. »

Dans la section relative à la souveraineté nationale sur les ressources nationales et les avantages à en retirer, les dirigeants politiques réaffirment que les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources et le devoir de veiller à ce que leurs activités ne portent pas préjudice à l'environnement d'autres États. Ils réaffirment également que « le droit de souveraineté permanent des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles doit s'exercer dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population de l'État intéressé. »

Tout en soulignant la souveraineté sur les ressources naturelles, les dirigeants disent être « conscients de l'obligation qui [leur] incombe de protéger et de gérer et exploiter ces ressources de manière durable et de veiller à ce que la nature et les écosystèmes puissent se régénérer, pour le bien des générations présentes et futures. » Et d'ajouter : « Nous avons également conscience de ce que la mise en valeur durable des ressources naturelles est un moyen efficace de parvenir à la croissance économique tout en réduisant la pauvreté et limi-

tant la dégradation de l'environnement. »

Les dirigeants disent qu'ils respectent « les décisions prises par certains pays pour nationaliser leurs ressources naturelles ou en reprendre le contrôle afin de mieux en tirer parti dans l'intérêt de leur peuple, en particulier des pauvres, et à investir dans des programmes de diversification économique, d'industrialisation et d'aide social. »

Dans la section concernant l'élimination de la pauvreté, les dirigeants estiment que la pauvreté est un affront à la dignité humaine et soulignent que son élimination est le plus grand défi mondial actuel. Ils lui accordent une priorité absolue dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et soulignent qu'il convient de consacrer à cet objectif des moyens efficaces et appropriés, et que sa réalisation exige de renforcer le partenariat mondial pour le développement et d'atteindre les objectifs touchant notamment à la promotion de l'emploi et du travail décent pour tous, à l'amélioration de l'accès aux services sociaux, à l'élimination de l'analphabétisme et des maladies et à la mise en place de stratégies intégrées, coordonnées et cohérentes à l'échelon national et régional.

Ils disent être profondément préoccupés par les effets négatifs des crises sur la lutte contre la pauvreté, notamment la crise financière et économique mondiale, l'insécurité alimentaire persistante, l'instabilité des flux de capitaux et celle, extrême, du cours des produits de base, l'accès à l'énergie et les problèmes posés aux pays en développement par les changements climatiques.

Ils soulignent que, pour pouvoir éliminer la pauvreté, les pays en développement doivent assumer la pleine responsabilité de leur programme de développement en préservant leur marge de manœuvre et en s'appuyant sur la ferme volonté politique d'éliminer la pauvreté, compte tenu de leurs priorités et situations nationales particulières.

Selon eux, les pays en développement doivent formuler leurs propres stratégies de développement pour venir en aide aux plus pauvres au moyen de politiques et d'initiatives axées notamment sur une croissance écono-

mique soutenue et partagée, la création d'emplois à titre prioritaire, l'universalisation de l'accès à des services de base d'un coût abordable, la mise en place d'un système de protection sociale bien conçu, la capacité de chacun d'exploiter les possibilités qui s'offrent à lui sur le plan économique et les mesures de protection de l'environnement.

En outre, ils considèrent que la lutte contre la corruption à tous les niveaux est une priorité et que la corruption entrave gravement la mobilisation et l'allocation efficaces des ressources et détourne de leur destination des moyens ayant été affectés aux activités relatives à l'élimination de la pauvreté et au développement durable.

Concernant la réduction des inégalités, les dirigeants soulignent que le problème des inégalités est plus aigu que jamais à l'heure où l'extrême richesse s'amplifie sans que la pauvreté et la faim aient disparu, et qu'il est notamment aggravé par des modes de production et de consommation qui ne sont pas viables, surtout dans les pays développés.

Ils déclarent : « Nous affirmons que tout bienfait de la croissance économique doit être équitablement partagé et bénéficier aux groupes de population les plus vulnérables, c'est pourquoi nous réclamons une fois encore que des mesures concertées soient prises pour réduire les inégalités à tous les niveaux.

Nous sommes gravement préoccupés par l'insuffisance des mesures tendant à réduire l'écart qui se creuse tant entre pays développés et pays en développement qu'à l'intérieur d'un même pays, insuffisance qui contribue notamment à l'aggravation de la pauvreté et fait obstacle à la pleine jouissance de tous les droits de l'homme, en particulier dans les pays en développement. »

Et d'ajouter : « Nous notons également avec préoccupation que les fortes inégalités observées au sein des pays et entre eux continuent d'avoir des incidences négatives sur tous les aspects du développement humain et sont particulièrement préjudiciables aux personnes vulnérables qui subissent des inégalités croisées. Nous exhortons donc les pays à intensifier, notamment grâce à la coopération internationale, les efforts en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité de fait à tous les niveaux de la société dans le cadre des politiques nationales fixées. »

« Nous comprenons que le développement durable nécessite de modifier l'ordre des priorités et de passer de la création de richesses matérielles à la satisfaction des besoins humains dans le respect de la nature. La recherche du profit, quand elle est excessive, ne respecte pas la Terre nourricière et ne prend pas en compte les besoins de l'être humain. Le maintien de ce système inégalitaire ne peut conduire qu'à plus d'inégalités », concluent-ils.

Les dirigeants affirment ensuite qu'une **croissance économique soutenue, partagée et équitable** est indispensable pour éliminer la pauvreté, créer des emplois, relever le niveau de vie des populations et générer des recettes publiques destinées à financer les politiques sociales.

« Nous notons que l'histoire a montré qu'aucun pays n'était jamais parvenu à une amélioration constante du niveau de vie et du niveau de développement humain sans une croissance économique régulière. C'est pourquoi nous demandons instamment à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies d'aider les pays en développement à atteindre et conserver un niveau de croissance suffisant », disent-ils.

Et de continuer : « Nous sommes par ailleurs conscients qu'un niveau de croissance économique élevé, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant. La croissance économique, nous le savons, doit être soutenue et partagée grâce à la création d'emplois et à la hausse des revenus des groupes vulnérables, en particulier les pauvres et les plus démunis. Elle devrait également être viable sur le plan écologique et social, ce qui exige que les pays en développement bénéficient d'autres apports tels que l'appui technique et financier fournis par les pays développés conformément à leurs plans nationaux. »

Dans la section ayant trait à la création d'emplois, les dirigeants estiment que, pour parvenir au plein emploi et instaurer des conditions de travail décentes, il faut revitaliser et améliorer les stratégies de développement de la production au moyen de mesures financières et commerciales et de politiques d'investissement adaptées. Ils réaffirment qu'il faut mobiliser d'importants fonds provenant de sources variées et les utiliser de façon

efficace afin d'offrir aux pays en développement un puissant soutien dans leurs efforts de développement durable. De même, ils soulignent la nécessité de concilier les politiques macroéconomiques et les plans de création d'emplois afin d'assurer une croissance économique mondiale résiliente et partagée.

Les dirigeants sont profondément préoccupés par la persistance des taux élevés de chômage et de sous-emploi, particulièrement chez les jeunes, et sont résolus à faire baisser le chômage à l'aide de politiques macroéconomiques et des politiques de développement faisant appel à une main-d'œuvre importante. Ils déclarent : « Nous affirmons qu'il faut lancer, à l'Organisation des Nations Unies, un processus intergouvernemental visant à faire figurer la question de l'emploi des jeunes et des préoccupations de la jeunesse dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous affirmons également qu'il importe d'assurer des moyens de subsistance décentes aux agriculteurs de nos pays. »

Dans les paragraphes portant sur **l'accès des populations aux services de base**, les dirigeants disent que l'écart important qui continue de se creuser entre les riches et les pauvres de la planète est dû non seulement à la répartition inégale des revenus mais aussi à l'inégalité d'accès aux ressources et aux services de base.

« Nous constatons que l'État a un rôle essentiel à jouer pour rendre les services de base accessibles à tous et faire en sorte que leur répartition et les conditions d'accès soient plus équitables et moins discriminatoires. Nous réaffirmons également notre volonté d'agir pour appliquer le droit d'accès des habitants de nos pays aux services de base », affirment-ils.

Par ailleurs, ils réaffirment les engagements pris en faveur du droit à l'eau potable et à l'assainissement, et demandent aux pays donateurs et aux organisations internationales de faire des progrès en ce qui concerne l'apport de ressources financières afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous.

Concernant **l'accès aux services de santé publique et aux médicaments**, les dirigeants considèrent que pour que la couverture sanitaire soit universelle, il faut que chacun ait accès aux services sanitaires de base (promotion, prévention, traitement et rééducation) ainsi qu'à des médicaments efficaces, de première qualité, sans danger et d'un coût abordable.

Ils considèrent également que beaucoup de pays en développement ne disposent pas des ressources financières et humaines ni de l'infrastructure qui leur permettraient de réaliser le droit de toute personne de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. C'est pourquoi ils demandent aux pays développés de fournir des ressources financières et technologiques qui permettront de compléter l'action qu'ils mènent pour se doter de politiques et de mesures visant à offrir une couverture sanitaire universelle et des services de santé de base pour tous.

Ils notent avec une profonde préoccupation que les maladies non transmissibles sont devenues une épidémie de grande ampleur et constatent l'efficacité des mesures de lutte antitabac pour l'amélioration de la santé.

Ils réaffirment le droit qu'ont les États membres de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments et aux technologies de diagnostic médical,

notamment, s'il y a lieu, en tirant pleinement parti de la latitude que leur laisse la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique.

Ils rappellent le paragraphe 142 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé le droit de se prévaloir pleinement des dispositions de l'Accord sur les ADPIC, de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, de la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en date du 30 août 2003, de l'amendement à l'article 31 de l'Accord sur les ADPIC, qui ménagent des flexibilités destinées à protéger la santé publique et, en particulier, à promouvoir l'accès aux médicaments pour tous et à encourager la fourniture d'une assistance aux pays en développement à cet égard.

Ils affirment « qu'il importe de tirer parti de la latitude que laisse l'Accord sur les ADPIC afin de promouvoir la santé et l'accès aux médicaments. Ils affirment qu'il importe de tirer parti de la latitude que laisse l'Accord sur les ADPIC afin de promouvoir la santé et l'accès aux médicaments et engagent les pays développés à respecter pleinement le droit des pays en développement de tirer pleinement parti de la latitude que leur laisse l'Accord sur les ADPIC et à s'abstenir de prendre des mesures, notamment commerciales, visant à les empêcher ou à les dissuader d'exercer ce droit.

En outre, ils sont « préoccupés par le problème de plus en plus grave que constitue la résistance aux antimicrobiens, notamment aux antituberculeux et aux antipaludéens, qui fait que de plus en plus de patients, surtout dans les pays en développement, risquent de mourir de maladies évitables ou curables. » C'est pourquoi, ils déclarent : « Nous exhortons les autorités et les organisations sanitaires internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à prendre d'urgence des mesures et à œuvrer de concert avec les pays en développement qui en font la demande et qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour régler ce problème. »



Photo de groupe des dirigeants et représentants officiels pendant le Sommet du Groupe des 77 et de la Chine qui a eu lieu dans l'État plurinational de Bolivie.

Dans sa déclaration, le Groupe des 77 aborde les questions du développement national et de la coopération Sud-Sud

Par Martin Khor

La déclaration adoptée à l'occasion du Sommet extraordinaire du Groupe des 77, qui a eu lieu les 14 et 15 juin 2014, à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie), comprend cinq parties. La deuxième, intitulée « Développement national », aborde les thèmes de l'élimination de la pauvreté, des inégalités, de la fourniture de services de base et de l'accès aux services sanitaires (comme je l'ai décrit dans l'article précédent concernant la déclaration).

Ce deuxième article traite d'autres aspects de la Partie II (développement agricole et sécurité alimentaire, industrialisation et infrastructures, et participation des femmes au développement) et de la Partie III relative à la coopération Sud-Sud.

La déclaration contient une longue section sur le développement agricole et la sécurité alimentaire. Les dirigeants politiques rappellent que la sécurité alimentaire et la nutrition sont des aspects essentiels du développement durable et craignent que les pays en développement soient exposés, entre autres, aux effets néfastes des changements climatiques qui viennent aggraver le risque d'insécurité alimen-

taire.

Ils réaffirment que la faim est une atteinte à la dignité humaine et demandent que des mesures soient prises d'urgence en vue de l'éliminer. Ils réaffirment également le droit qu'a chacun de disposer d'aliments sains et nutritifs, dans l'exercice du droit à une alimentation suffisante et du droit fondamental d'être à l'abri de la faim, afin de pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales.

« Nous dénonçons le fait qu'en menant des politiques de subvention et en prenant d'autres mesures qui entraînent des distorsions du marché, les pays développés nuisent gravement à l'activité agricole des pays en développement et limitent la possibilité pour ce secteur clef de participer activement à l'élimination de la pauvreté, à une croissance économique soutenue, partagée et équitable, au développement durable, à la sécurité alimentaire et au développement rural », déclarent-ils. Et d'ajouter : « Nous demandons que soient immédiatement éliminées toutes les formes de subventions agricoles et autres mesures entraînant des distorsions du marché qui ont été prises par les pays développés et qui ne sont pas conformes aux règles de l'Organisation

mondiale du commerce (OMC). Nous exhortons les pays développés à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour répondre comme il convient à ces graves préoccupations des pays en développement lors du cycle de négociations commerciales de Doha. »

Ils réaffirment l'engagement pris d'établir des disciplines multilatérales régissant les subventions au secteur de la pêche qui ont pour but d'interdire certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité de pêche et à la surexploitation, considérant que les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche devraient garantir un traitement spécial et différencié, adéquat et réel, aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA).

Tout en insistant sur le fait que la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture font partie intégrante du programme international de développement, ils soulignent l'importance d'un financement régulier et des investissements ciblés accrus pour accroître la production alimentaire dans le monde et demandent de consacrer de nouvelles ressources et des moyens supplémentaires à la réalisation du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire.

Selon eux, il est nécessaire de renforcer le secteur agricole dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et des activités menées pour le mettre en œuvre afin de parvenir à la sécurité alimentaire. En outre, ils soulignent qu'il importe de prendre en compte les connaissances, les pratiques et les techniques des peuples autochtones, des populations rurales et des petites et moyennes exploitations agricoles dans les stratégies nationales, régionales et internationales visant à assurer la sécurité alimentaire.

Ils réaffirment qu'en raison de sa valeur nutritive, le quinoa, dans sa



Le premier vice-président de la République islamique d'Iran, Eshaq Jahangiri (à gauche), offre un cadeau au président du Zimbabwe, Robert Mugabe (à droite), à l'issue de leur entrevue à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie), en marge du Sommet extraordinaire du Groupe des 77 et de la Chine.

diversité biologique, contribue décisivement à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'à la promotion des savoirs traditionnels des peuples autochtones andins.

Ils demandent que soient créées des conditions favorables au développement des perspectives économiques des petites exploitations agricoles et de l'agriculture familiale, des paysans, des peuples autochtones et des populations locales et que soient mis en place des moyens de les mettre en rapport avec le consommateur, dans le cadre des stratégies nationales pour la réalisation du droit à l'alimentation.

Ils admettent que dans les pays en développement, les petites exploitations agricoles et l'agriculture familiale, et notamment les coopératives, les femmes, les peuples autochtones et les populations locales, ainsi que leurs savoirs et leurs pratiques, contribuent positivement à la conservation et à l'utilisation rationnelle des semences, à la biodiversité agricole et à la diversité biologique associée à la production alimentaire, pour les générations présentes et futures.

Ils soulignent qu'il faut s'attaquer, à tous les niveaux, aux causes profondes, y compris structurelles, de l'instabilité excessive des prix alimentaires, et gérer les risques découlant des prix instables produits de base agricoles.

Ils ont ensuite déclaré: « Nous demandons que soient définies les priorités en matière de développement lors du cycle de négociations de Doha de l'OMC, conformément au Programme de Doha pour le développement, y compris en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Nous lançons un appel en faveur de la promotion des moyens d'existence des petits exploitants et du développement rural dans les pays en développement. Dans cet esprit, nous prions instamment les membres de l'OMC d'adopter, dans les meilleurs délais, une solution permanente concernant la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire pour les pays en développement, comme convenu dans la Décision ministérielle adoptée à Bali (Indonésie) en 2013 par l'OMC.

Dans la section relative à l'agriculture familiale durable, les dirigeants déclarent que les exploitations familiales et les petites exploitations consti-

tuent un moyen important de parvenir à une production alimentaire viable propre à assurer la sécurité alimentaire et qu'il serait bon d'appuyer les activités économiques relevant de l'agriculture familiale durable, notamment en promouvant leur accès aux services financiers, aux ressources productives et aux intrants agricoles tels que terres, semences, technologies appropriées, moyens de transport et information.

« Nous encouragerons l'adoption, à l'échelle nationale et régionale, de mesures globales et complémentaires en faveur de la production, de l'accès et de la consommation qui soient fondées sur un processus intégré, multisectoriel et participatif de planification, de réévaluation et de renforcement de l'agriculture familiale durable, des petites exploitations agricoles et des activités agricoles des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine », disent-ils.

Dans une section concernant **l'industrialisation et les infrastructures**, les dirigeants affirment que le développement industriel et la création de valeur ajoutée font partie, avec la science, la technologie et l'innovation, des éléments essentiels permettant aux pays en développement d'atteindre durablement un niveau de développement plus élevé, l'industrialisation pouvant se traduire par un accroissement de la productivité, la création d'emplois et de compétences et des retombées positives sur l'économie. C'est pourquoi, ils exhortent les pays développés à aider les pays en développement à adopter des stratégies et politiques de développement stimulant l'industrialisation et à promouvoir un développement industriel durable bénéficiant à tous.

Ils notent que nombre de pays en développement sont encore trop tributaires des produits de base et que ces pays devraient réfléchir aux moyens de diversifier leur production industrielle, notamment en renforçant les capacités de production apportant une valeur ajoutée.

Ils demandent aux organisations internationales et aux mécanismes de coopération internationale de fournir aux pays en développement une assistance, y compris sous la forme de transferts de technologies, afin de leur donner les moyens de mieux concevoir et mettre en œuvre des politiques et straté-

gies d'industrialisation.

Au sujet de la marge de manœuvre dans le choix des politiques et des règles commerciales, ils déclarent : « Nous appelons le système commercial international à respecter et accroître la marge de manœuvre décisionnelle des pays en développement aux fins de la promotion et du renforcement de notre développement industriel et de la conception et de la mise en œuvre de nos politiques industrielles. À cet égard, nous demandons la révision de toutes les règles du système commercial mondial qui ont pour effet de réduire la marge de manœuvre des pays en développement ».

S'agissant des infrastructures, ils affirment que la mise en place d'infrastructures fiables et abordables, la connectivité régionale, notamment en ce qui concerne les transports, les routes, l'énergie et les télécommunications, sont indispensables.

Ils demandent instamment aux pays développés de fournir aux pays en développement l'assistance technique, les technologies et les fonds qui leur permettront de s'industrialiser et de développer leurs infrastructures d'une manière écologiquement viable, notamment en adoptant des modes de consommation et de production durables, plus propres, à haut rendement énergétique et faisant appel aux ressources naturelles, y compris des techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles.

En ce qui concerne la participation des femmes au développement, ils réaffirment le rôle vital des femmes et la nécessité de leur offrir la possibilité de participer pleinement et en toute égalité à la prise de décisions dans tous les domaines du développement durable. Ils décident en outre d'accélérer la mise en œuvre de leurs engagements respectifs à cet égard énoncés dans plusieurs conventions et déclarations relatives aux droits des femmes.

Ils conviennent que la promesse que les femmes participent au développement durable ne s'est pas pleinement réalisée, estiment qu'il faut accorder la priorité aux mesures visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères de la société et sont déterminés à prendre de nombreuses mesures et à créer des conditions propices pour libérer le

potentiel des femmes en tant qu'agents du développement durable.

« Nous sommes attachés à l'égalité des droits et des chances pour les femmes en ce qui concerne la prise de décisions politiques et économiques et l'allocation de ressources, et nous engageons à donner aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière de ressources économiques et à leur permettre d'accéder à l'éducation, au financement, aux technologies de l'information et des communications, aux marchés, à l'assistance juridique et à d'autres services de base, notamment à des services médicaux, et en particulier à des méthodes modernes de planification familiales sûres, efficaces, abordables et acceptables », déclarent-ils.

Ils considèrent que la violence à l'égard des femmes porte gravement atteinte à l'exercice de tous leurs droits fondamentaux et décident de prendre des mesures visant à éliminer toutes les formes de violence, y compris le féminicide et la discrimination à l'égard des femmes, au moyen d'une démarche plus systématique et globale, de mécanismes institutionnels et de plans d'action nationaux. Ils réaffirment leur détermination à œuvrer ensemble à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui tienne compte de la problématique hommes-femmes et demandent que l'égalité des sexes constitue un objectif de développement durable à part entière.

Puis, dans la section ayant trait aux **peuples autochtones**, les dirigeants politiques demandent instamment que des efforts soient déployés pour permettre aux peuples autochtones d'exercer leur droit à disposer de leurs terres et de leurs ressources naturelles, de leur identité et de leur culture, conformément aux législations nationales. Ils réaffirment leur détermination à s'acquitter de leurs obligations juridiques, y compris, selon qu'il conviendra, celles qui découlent de la Convention no 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et à promouvoir l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Ils réaffirment la valeur et la pluralité des cultures et des formes d'organisation sociale des peuples autochtones, ainsi que celles de leurs connaissances scientifiques traditionnelles et holistiques, de leurs innovations et de leurs

pratiques, celles-ci jouant un rôle essentiel dans l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales du fait qu'elles garantissent la sécurité alimentaire et pallient les effets des changements climatiques.

Ils insistent sur l'importance des peuples autochtones dans la réalisation du développement durable, et soulignent le rôle essentiel qu'ils jouent dans leur pays sur le plan social, économique et politique et dans la défense des valeurs locales et d'une vision holistique de la Terre nourricière.

Ils réaffirment l'importance d'une action collective et des efforts déployés par les communautés autochtones et locales pour préserver la diversité biologique, sachant le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'administration et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables.

Ils estiment que les mesures d'atténuation et d'adaptation prises face aux changements climatiques doivent être adaptées à divers contextes socioculturels et tout particulièrement tenir compte des peuples autochtones et des communautés locales et de leurs connaissances et pratiques traditionnelles, y compris leur vision holistique de la communauté et de l'environnement en tant que principal moyen d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Ils appellent au renforcement du dialogue scientifique entre les systèmes de connaissance autochtones et traditionnels et la science moderne dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du cadre conceptuel « Une vie équilibrée en harmonie avec la Terre nourricière » approuvé par la Plateforme.

Ils se félicitent qu'une Conférence mondiale sur les peuples autochtones, se tiendra à New York, les 22 et 23 septembre 2014, dont le document final devrait contribuer à la réalisation des droits des peuples autochtones et des objectifs de la Déclaration.

Ils prennent acte de la Déclaration spéciale sur la feuille de coca adoptée à l'issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, tenu à La Havane, le 29 janvier 2014, qui consacre l'importance de la

préservation des pratiques culturelles et traditionnelles des peuples autochtones et qui reconnaît que la mastication de la feuille de coca est une manifestation culturelle ancestrale des peuples de la région andine, qui doit être respectée par la communauté internationale.

Dans la Partie III, intitulée « Coopération Sud-Sud », les dirigeants réaffirment concevoir la coopération Sud-Sud comme une manifestation de la solidarité entre peuples et pays du Sud, qui contribue à leur prospérité nationale, à leur autonomie nationale et collective. En outre, selon eux, son programme d'action doit être défini par les pays du Sud et devrait continuer à être régi par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'intérêt mutuel.

Ils réaffirment qu'il importe de renforcer la coopération Sud-Sud, tout particulièrement dans la conjoncture économique internationale actuelle, et renouvellent leur appui à la coopération Sud-Sud en tant que stratégie pour soutenir les efforts de développement des pays en développement et moyen d'accroître leur participation à l'économie mondiale.

Ils déclarent : « Nous rappelons la position du Groupe, à savoir que la coopération Sud-Sud, loin de se substituer à la coopération Nord-Sud, la complète, et réaffirmons que la coopération Sud-Sud est une entreprise collective des pays en développement fondée sur le principe de solidarité et sur des principes, conditions et objectifs propres au contexte historique et politique des pays en développement, ainsi qu'à leurs besoins et attentes, et qu'elle mérite, à ce titre, d'être promue de façon séparée et indépendante, comme cela a été réaffirmé dans le document final de Nairobi.

« Nous soulignons à cet égard que les pays du Sud doivent être le moteur de la coopération Sud-Sud et des programmes élaborés dans ce cadre. La coopération Sud-Sud, qui revêt une importance capitale pour les pays en développement, exige donc une vision à long terme et la mise en place d'un dispositif institutionnel global, comme l'a envisagé le deuxième Sommet du

(Suite à la page 14)

Dans sa déclaration, le Groupe des 77 recense les « défis mondiaux »

Nous présentons ci-dessous la troisième partie d'un compte rendu de la déclaration adoptée à l'issue du Sommet extraordinaire du Groupe des 77, le 15 juin 2014, à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de la Bolivie). Dans cet article, nous présentons la Partie IV, intitulée « Défis mondiaux », qui aborde les questions d'ordre mondial qui font l'objet de négociations au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres instances.



Parmi d'autres activités, un rassemblement public a eu lieu le 14 juin 2014 au stade de Santa Cruz de la Sierra auquel plusieurs dirigeants politiques étaient présents.

Par Martin Khor

La déclaration adoptée le 15 juin 2014 à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie) à l'occasion du Sommet extraordinaire du Groupe des 77 organisé pour célébrer le 50^e anniversaire du Groupe comprend une partie intitulée « Défis mondiaux » qui traite des principaux sujets qui sont débattus à l'échelle internationale.

La déclaration présente les positions des dirigeants politiques du Groupe des 77 et de la Chine sur ces sujets, qui, pour la plupart, font l'objet de négociations multilatérales au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la CNUCED, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et d'autres enceintes.

La section « Défis mondiaux » englobe le partenariat mondial pour le développement, l'aide publique au développement (APD), la dette, le commerce, le transfert de technologie, les migrations, une analyse critique du système financier international et un appel à sa réforme, le système de notation du risque de crédit, la nécessité de démocratiser la gouvernance économique mondiale et le rôle des Nations Unies.

Elle aborde également des thèmes environnementaux dont les changements climatiques, la diversité biologique, les forêts, la désertification et la dégradation des terres et des océans.

En outre, d'autres paragraphes sont consacrés au sujet naissant de la gouvernance d'Internet et du non-respect de la vie privée. Les dirigeants politiques condamnent l'usage illicite (que font certains pays) des technologies de l'information pour surveiller les dirigeants et citoyens d'autres pays, de-

mandent qu'il soit mis fin à ces activités et s'engagent à promouvoir l'utilisation du cyberspace à des fins exclusivement pacifiques.

La déclaration est un document de référence pour connaître les opinions des pays en développement, au plus haut niveau politique, quant aux sujets d'actualité internationaux.

Dans une section intitulée « Partenariat mondial pour le développement », les dirigeants politiques insistent sur la nécessité d'un engagement renouvelé et plus ferme de la part des pays développés en faveur de la coopération internationale en vue de faciliter la réalisation des aspirations au développement des pays en développement.

Ils rappellent que, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'engagement a été pris de mettre en place un partenariat mondial pour le développement. « Toutefois, nous notons avec préoccupation que ce partenariat connaît des lacunes importantes, qui font que de nombreux objectifs et cibles n'ont pas pu être atteints. Nous appelons donc à la réalisation rapide de tous les engagements pris au titre du partenariat mondial pour le développement de manière à combler les lacunes recensées », affirment-ils.

Et d'ajouter : « Nous demandons également aux dirigeants des pays développés de s'engager dans une nouvelle phase de coopération internationale, dans le cadre d'un partenariat mondial renforcé pour le développement, qui devrait être la pierre angulaire et le point d'ancrage pour les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. »

« Un partenariat mondial renforcé devrait également porter sur les questions relatives à la fourniture de ressources financières aux pays en développement, l'aide publique au développement, l'allègement de la dette et la restructuration de la dette, le commerce, le transfert de technologie et une plus grande participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale. »

S'agissant de l'APD, les dirigeants politiques réaffirment qu'elle reste la principale source de financement international pour de nombreux pays en

développement, et qu'elle est un catalyseur essentiel au développement, qui facilite la concrétisation des OMD, des objectifs de développement durable et des objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

Ils disent : « Nous soulignons que les pays développés doivent respecter et élargir les engagements pris et les objectifs fixés au titre de l'aide publique au développement ». Puis, ils ajoutent : « Face aux besoins de développement existants et nouveaux des pays en développement, particulièrement les moins avancés, un apport accru et prévisible d'aide publique au développement est essentiel. » Ensuite, ils rappellent les engagements non tenus pris par les pays développés lors de la réunion tenue à Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Ils exhortent les pays développés à tenir l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD ainsi que d'atteindre l'objectif qui est de consacrer 0,15 % à 0,20 % du revenu national brut (RNB) au profit des pays les moins avancés

(PMA), et 1 % de ce revenu d'ici à 2030. Ils constatent avec une profonde préoccupation que les engagements pris en matière d'APD ne sont toujours pas remplis.

Pour les dirigeants politiques, la crise financière et économique mondiale ne saurait servir de prétexte aux pays développés pour revenir sur les engagements déjà pris en la matière ou pour éviter d'en prendre de nouveaux. C'est pourquoi, ils demandent à l'ensemble des pays développés de s'acquitter collectivement de leurs engagements au titre de l'APD et d'en accroître encore les montants, en gardant à l'esprit qu'il faudra mobiliser durablement et à hauteur de montants substantiels de nouvelles ressources financières supplémentaires destinées aux pays en développement, afin de mettre en œuvre des activités de développement très diverses.

Ils soulignent qu'il faut s'employer à fournir aux pays en développement des ressources financières nouvelles et additionnelles en tant que moyen essentiel de parvenir aux OMD et aux objectifs de développement durable

nouvellement fixés. L'APD devrait être utilisée conformément aux priorités nationales des pays en matière de développement et sans conditions. Les dirigeants politiques disent qu'ils sont « profondément inquiets du fait que des pays donateurs, en dehors des instances de l'ONU, tentent de redéfinir l'aide publique au développement pour y inclure d'autres sources de financement sans lien ni rapport avec le développement des pays en développement, dans l'objectif de masquer la diminution des flux d'aide publique au développement qui ne reposent pas sur les engagements convenus qu'ils ont pris et qui restent à tenir. »

En ce qui concerne la dette extérieure, les dirigeants constatent avec préoccupation qu'en raison de la crise économique mondiale, certains pays deviennent plus vulnérables à de nouveaux problèmes liés à la dette extérieure, voire aux crises. Par conséquent, ils considèrent que le règlement du problème de la dette extérieure des pays en développement est un aspect important de la coopération internationale et du renforcement du partenariat mondial pour le développement.

(Suite de la page 12)

Sud. »

Les dirigeants se félicitent de la réunion du groupe de haut niveau composé de personnalités du Sud qui s'est tenue à Natadola (Fidji) du 7 au 9 mai 2013, ainsi que des conclusions et recommandations du groupe sur les perspectives de la coopération Sud-Sud, réaffirment la validité du cadre et des principes de la coopération Sud-Sud initialement approuvés par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 à New York, le 26 septembre 2008.

Ils accueillent favorablement la conclusion du troisième cycle de négociations du Système global de préférences commerciales et demandent aux pays en développement de participer en plus grand nombre au Système.

Ils se félicitent de la multiplication des initiatives de coopération régionale Sud-Sud dans divers domaines tels que les finances, la banque, le commerce, la santé et la production alimentaire et lancent un appel en faveur de l'adoption d'autres initiatives de ce genre et de mesures concrètes pour permettre

aux pays en développement de mettre en commun leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques de façon à étendre les initiatives Sud-Sud. Ils encouragent leurs pays à échanger leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques en ce qui concerne l'égalité d'accès à tous les services de base.

Ils soulignent que le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de l'Assemblée générale est le principal organe de décision multilatéral du système des Nations Unies ayant compétence pour examiner et évaluer les progrès accomplis, au plan mondial et à l'échelle du système, en matière de coopération Sud-Sud pour le développement.

Ils sont favorables au renforcement de la coopération Sud-Sud par la fourniture de ressources supplémentaires au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud par l'ensemble du système, et sommes conscients que le Bureau, actuellement hébergé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), constitue une entité juridique distincte ayant pour mandat de coordonner, au niveau mondial et à l'échelle du système, les

actions menées pour promouvoir et faciliter les initiatives liées à la coopération Sud-Sud pour le développement. Ils demandent la mise en place d'un mécanisme interinstitutions renforcé et plus formel pour aider le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Ils demandent également aux organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement de promouvoir le transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement et encouragent la coopération technologique entre les pays du Sud.

« Nous reconnaissons le rôle joué par le Centre du Sud à l'appui du Groupe des 77. Nous demandons aux membres du Groupe de continuer à appuyer le Centre et invitons celui-ci à étendre ses activités pour le bénéfice de pays en développement », déclarent-ils. Et de conclure : « Nous encourageons les organisations de pays en développement, y compris le Centre du Sud, à proposer des idées et à élaborer des plans d'action pour continuer à mettre en œuvre la coopération Sud-Sud. »

« Nous avons conscience de l'importance de l'allégement de la dette, y compris l'annulation de la dette, la restructuration de la dette, le moratoire sur la dette et les processus d'audit de la dette. Les processus de réaménagement de la dette devraient partir d'une évaluation des capacités réelles, afin de ne pas compromettre la croissance économique et la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des objectifs de développement durable et des objectifs du programme de développement pour l'après-2015 qui n'ont pas encore été atteints. »

Et de continuer : « Nous réaffirmons ici que la communauté internationale doit examiner sans tarder les différentes manières de mettre en place un mécanisme de réaménagement et de règlement international de la dette qui soit efficace, équitable, durable, indépendant et axé sur le développement, et nous exhortons tous les pays à promouvoir la tenue de débats dans ce sens à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances compétentes, et à y participer. »

Les dirigeants expliquent également que les activités des fonds vautours ont récemment fait naître de nouvelles inquiétudes. Les récents exemples d'instances engagées auprès des tribunaux internationaux par des fonds vautours ont révélé leur caractère spéculatif. En effet, « [c]es fonds font courir un risque aux pays tant en développement que développés pour toutes les futures mesures de réaménagement de la dette. Nous insistons donc sur l'importance de ne pas laisser ces fonds paralyser les efforts de réaménagement de la dette des pays en développement et sur le fait qu'ils ne doivent en aucun cas supplanter le droit de tout État de protéger son peuple en vertu du droit international », disent-ils.

Et ils concluent : « Nous soulignons qu'il faut veiller à ce que les politiques économiques et monétaires mises en œuvre par les pays développés n'aient pas d'incidences sur la demande agrégée et les liquidités au niveau mondial, en raison de l'objectif consistant à trouver un excédent dans leur balance des paiements, avec des incidences négatives en termes de réduction des revenus mondiaux dans les pays en développement. »

Par ailleurs, les dirigeants affirment qu'il est nécessaire de **réformer le sys-**



Vue d'ensemble de la séance plénière du Sommet du Groupe des 77 et de la Chine, le 15 juin 2014.

Reuters

tème financier international, afin de se doter d'un système financier et monétaire qui reflète les réalités du XXI^e siècle, en particulier d'un secteur financier international dûment réglementé propre à réduire et dissuader les investissements spéculatifs, le but étant de mobiliser les marchés de capitaux au service du développement durable et de contribuer utilement au programme de développement mondial.

Puis, ils ajoutent : « Nous prenons note aussi de la permanence des problèmes fondamentaux qui marquent le système financier et monétaire mondial, notamment l'absence de réglementation permettant d'assurer la stabilité financière, les problèmes liés aux monnaies de réserve, la volatilité des taux de change, le volume et le caractère spéculatif des flux transfrontières de capitaux et l'insuffisance de liquidités ou l'impossibilité d'y accéder pour les pays en développement qui ont besoin de ressources financières et souffrent d'un déficit en devises ou qui manquent de ressources pour s'assurer une croissance et un développement durables. Nous appelons à l'élaboration d'un programme de réforme, dans lequel les pays en développement puissent pleinement se faire entendre, être représentés et participer, afin de remédier à ces problèmes. »

Et de continuer : « Nous notons avec préoccupation que la déréglementation et la libéralisation financières ont donné lieu à une intensification considérable des flux financiers spéculatifs et des opérations sur les produits dérivés. La crise financière et économique de 2008 a montré que le financement internatio-

nal a engendré une économie à part entière, de plus en plus détachée de l'économie réelle, qui est celle de la production, de l'investissement direct, de la création d'emploi et de la croissance des salaires. La financiarisation a entre autres effets négatifs la volatilité des flux de capitaux, les fluctuations excessives du prix des produits de base et des denrées alimentaires, les variations rapides des taux de change et les à-coups cycliques des crises financières et de la récession économique ».

À ce sujet, ils déclarent : « Nous demandons instamment que la réforme de la structure de gouvernance des institutions de Bretton Woods soit menée à bien dès que possible et avec davantage d'ambition, et que soit élaboré un plan accéléré visant à d'autres réformes en matière de représentation, de participation et de pouvoir de vote des pays en développement dans le processus de prise de décisions en vigueur au sein des institutions de Bretton Woods et dans tous les débats sur la réforme monétaire internationale, ainsi qu'en ce qui concerne le fonctionnement des nouveaux mécanismes relatifs aux droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international (FMI), sur la base de critères qui reflètent véritablement le mandat du Fonds dans le domaine du développement et en associant toutes les parties prenantes à un processus équitable, transparent, consultatif et inclusif. À cet égard, nous demandons à l'Assemblée générale d'engager un processus visant à la réforme du système financier et monétaire international. »

« Nous sommes favorables à une réflexion sur la création d'un mécanisme intergouvernemental relevant de l'Assemblée générale, en tant qu'entité chargée de surveiller de manière globale et durable le fonctionnement du système économique et financier mondial. Un tel mécanisme devra permettre de surveiller l'incidence de certains flux et politiques financiers internationaux revêtant une importance systémique afin d'empêcher la propagation des crises économiques et financières d'un pays à l'autre. »

Pour ce qui est du système de notation du risque de crédit, les dirigeants demandent la réglementation des agences qui en sont chargées. Selon eux, les gouvernements devraient moins se fier à ces agences et réformer leurs régimes juridiques afin de pouvoir les tenir responsables en cas de négligence de manière à mettre fin aux conflits d'intérêt et à assurer l'intégrité, la responsabilité et la transparence.

Ils soulignent la nécessité d'instituer un système de notation international plus transparent qui tienne pleinement compte des besoins, des préoccupations et des particularités des pays en développement. Ils font part de leur préoccupation quant à la pertinence de la méthodologie utilisée par les principales agences de notation et insistent sur le fait qu'une transparence accrue et une concurrence plus forte entre les agences de notation est nécessaire pour éviter les tendances oligopolistiques et leurs effets pervers. C'est pourquoi, ils affirment qu'il faut poursuivre le débat à l'ONU et dans d'autres instances sur le rôle des agences de notation, en vue

de proposer des orientations concrètes permettant de s'en rendre moins dépendant en les supervisant davantage et en accroissant la transparence et la concurrence grâce à des mécanismes d'évaluation indépendants.

Sur le thème de la gouvernance économique mondiale, les dirigeants affirment que la crise économique et financière mondiale actuelle et ses conséquences sur le développement ont mis en évidence les lacunes et les défaillances de la gouvernance économique mondiale, y compris au sein des institutions financières internationales, et montré à quel point une intervention globale, universelle et intégrée de la communauté internationale est nécessaire.

Ils disent : « Nous constatons avec une grande inquiétude que sept ans après le déclenchement de la crise, peu de progrès ont été faits pour renforcer le système financier mondial en termes systémiques, réglementaires et structurels. En outre, les pays en développement en général ne participent toujours pas au dialogue sur les questions économiques mondiales et à la gouvernance mondiale. C'est là un motif de grave préoccupation car le fonctionnement du système mondial a des incidences sur l'ensemble des pays, et cette défaillance démocratique a des conséquences plus graves encore pour les pays en développement lorsque l'économie mondiale ralentit ou entre en récession. »

Et de poursuivre : « Nous engageons vivement la communauté internationale à remédier au déficit démocratique qui caractérise la gouvernance

économique mondiale et à donner aux pays en développement la place qui leur revient en les associant à la gouvernance et à la prise de décisions de toutes les institutions et assemblées où les questions économiques et financières d'importance mondiale font l'objet de débats et de décisions. »

Ils affirment ensuite qu'il faut redoubler d'efforts pour réformer l'architecture financière internationale afin de permettre aux pays en développement de participer pleinement à la prise de décisions et à l'établissement des normes internationales dans les domaines économique et financier.

« Nous préconisons une réforme complète des institutions de Bretton Woods, notamment une répartition des voix plus favorable aux pays en développement, à adopter dans un délai précis, le but étant d'introduire plus d'équité entre les pays développés et en développement et d'éliminer tout ce qui conditionne l'aide au développement », déclarent-ils.

Puis, « [n]ous demandons au Fonds monétaire international d'achever d'urgence la réforme de la formule des quotas qu'il a engagée en 2010, de sorte que ses quotas et sa structure de gouvernance puissent mieux rendre compte du poids relatif des pays émergents et en développement dans l'économie mondiale. »

Cependant, conscients qu'une modification de la répartition des voix ne suffit pas, les dirigeants disent que la réforme devrait permettre de créer des liquidités, notamment en instituant des droits de tirage spéciaux plus favorables aux pays en développement, et que le FMI doit répondre aux besoins des pays en développement en leur proposant des solutions plus complètes et plus souples qui ne soient pas assorties de conditions procycliques, et en respectant leur marge de manœuvre politique.

Ils considèrent aussi que les responsables des institutions de Bretton Woods doivent être nommés en fonction de leur mérite, selon une procédure de sélection transparente et équitable. Selon eux, tant que le FMI ne tiendra pas compte de la nouvelle donne économique mondiale et que la procédure de nomination de son direc-



Bolivia Como Va

Démonstration musicale à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du Sommet.

teur général restera opaque, sa légitimité demeurera discutable.

Ils insistent sur la nécessité d'organiser, en 2015, une conférence internationale de suivi sur le financement du développement, le but étant d'apporter une contribution au programme de développement pour l'après-2015. Ils reconnaissent également le rôle important de l'ONU et la place centrale qu'occupe l'Assemblée générale.

Dans la section traitant du renforcement et de la réorientation de l'ONU, les dirigeants politiques soulignent qu'il importe que l'ONU joue un rôle central dans la gouvernance économique mondiale et contribue ainsi à renforcer le partenariat mondial pour le développement. Ils considèrent que l'Assemblée générale et un Conseil économique et social renforcé pourraient l'un et l'autre atténuer les conséquences de la crise financière et économique internationale et garantir aux pays en développement une marge de manœuvre sur les questions de développement durable.

Ils estiment que l'Organisation doit renforcer ses moyens et ses capacités pour s'acquitter pleinement de ses mandats et garantir la bonne exécution de ses programmes de développement économique et social. Ils prient instamment le secrétaire général de continuer à renforcer le volet développement dans toute l'Organisation, notamment le Compte pour le développement, et prient les pays développés de faire preuve d'une volonté politique réelle afin que l'ONU améliore ses programmes de développement économique et social et de protection de l'environnement.

Ils s'inquiètent du déséquilibre croissant qui existe entre contributions statutaires et contributions volontaires dans les projets de budget-programme de l'Organisation et réaffirment que, quelles que soient les mesures prises pour réformer l'ONU, y compris le processus budgétaire, elles ne doivent pas viser à modifier le caractère intergouvernemental, multilatéral et international de l'Organisation, mais plutôt à rendre les États Membres mieux à même de s'acquitter de leurs fonctions de supervision et de suivi.

Ils disent être préoccupés par les réductions budgétaires qui compromettent l'exécution des mandats approuvés par les organes intergouvernementaux.

de l'ONU, en particulier dans le domaine du développement.

Ils soulignent le rôle central que joue l'ONU dans la gouvernance économique mondiale, car elle est une instance multilatérale véritablement universelle et ouverte à tous les pays. Ils soulignent que l'Assemblée générale doit jouer un rôle important dans la nomination du secrétaire général de l'ONU, et que la procédure de sélection du secrétaire général doit être ouverte à tous les États Membres et être plus transparente.

Dans les domaines du transfert de technologie, de la science et de l'innovation pour le développement, les dirigeants s'inquiètent que la science, la technologie et l'innovation puissent être utilisées pour compromettre la souveraineté des pays, le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Ils lancent un appel pour que les technologies de l'information et des communications, y compris les réseaux sociaux, cessent d'être utilisées pour enfreindre le droit international et au détriment des États, en particulier des États membres du Groupe des 77 ou de leurs ressortissants.

Ils réaffirment que le transfert de technologie, l'intégration technique et le développement et la promotion des techniques endogènes sont utiles aux pays en développement et appellent les pays développés à tenir leur engagements en transférant des technologies aux pays en développement et en leur y donnant accès à des conditions favorables, voire privilégiées et préférentielles, de manière à les mettre sur la voie d'un développement plus durable.

Ils ajoutent qu'il est impératif que les pays développés renouvellent leur détermination à faire du transfert de technologie un des principaux moyens d'exécution mis à la disposition des pays en développement et qu'ils prennent des mesures pour réduire la fracture technologique.

Ils déclarent : « Nous invitons le système des Nations Unies à mettre en place au plus vite un mécanisme de facilitation technologique qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement, y compris de technologies fonctionnant à l'aide de combustibles fossiles, mais moins polluants. »

« Nous demandons que la réglementation et les principes régissant la propriété intellectuelle soient inscrits dans un cadre de développement dans lequel les droits de propriété intellectuelle seront axés sur la promotion d'un développement social, économique et environnemental équilibré. À cet égard, nous appuyons les mesures prises par les pays en développement en vue de promouvoir la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le Plan d'action pour le développement adopté par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en 2007 », ajoutent-ils.

Ils réaffirment l'appel qu'ils avaient lancé à l'occasion du deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 tendant à ce que l'OMPI continue à intégrer la dimension du développement dans ses plans et activités, notamment en matière de conseil juridique, dimension qui tiendrait compte de la promotion du développement et de l'accès au savoir pour tous, de l'élaboration de normes axées sur le développement, de l'harmonisation avec les règles prévues dans la Convention sur la diversité biologique, de l'élaboration de principes propices au développement et du transfert et de la diffusion de la technologie.

« Nous réaffirmons également que l'Accord de l'OMC sur les ADPIC prévoit une certaine marge de manœuvre dont les pays en développement membres de l'OMC peuvent tirer parti, ainsi que cela a été confirmé dans la Déclaration de l'OMC sur les ADPIC et la santé publique adoptée en 2001, et nous encourageons les pays à faire usage de cette marge de manœuvre en vue de promouvoir la santé, l'éducation et le développement économique et social. Nous constatons avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction que certains pays en développement ont tiré parti de la marge de manœuvre que leur laissent les ADPIC pour promouvoir l'utilisation de médicaments génériques, moins onéreux, et élargir ainsi l'accès à des médicaments à un prix abordable », disent-ils.

Et de continuer : « Nous nous opposons aux pressions que pourraient exercer les pays développés ou les milieux d'affaires pour empêcher les pays en développement de tirer parti de la latitude que leur laisse l'Accord sur les

ADPIC s'agissant de fins sociales ou du développement et nous exprimons notre solidarité avec les pays en développement qui ont été soumis à des pressions de ce genre. »

En outre, « [N]ous soulignons la nécessité de protéger les connaissances des pays en développement, des peuples autochtones et des populations locales s'agissant des ressources génétiques, de la diversité biologique et des connaissances traditionnelles, et notamment d'empêcher des personnes physiques ou morales de tenter de breveter ces ressources et connaissances sans l'approbation des pays, des peuples autochtones et des populations concernés. »

« Nous demandons que nos négociateurs et décideurs intensifient leurs efforts en vue de mettre en place des mécanismes juridiques aux niveaux international ou national qui visent à prévenir le biopiratage en exigeant des déposants de demandes de brevet qu'ils fassent mention du pays d'origine et prouvent l'existence d'un accord de partage des bénéfices. »

« Nous demandons également l'adoption de dispositions contraignantes et de mécanismes efficaces aux fins du transfert de technologie dans le cadre du régime international découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment pour ce qui est du traitement de la propriété intellectuelle », concluent-ils.

S'agissant du commerce, les dirigeants estiment qu'il peut être un outil majeur du développement économique pour peu qu'il soit encadré par des règles et des politiques appropriées. Selon eux, « [i]l importe d'instituer et de soutenir un système commercial multilatéral universel, réglementé de façon juste, ouvert, axé sur le développement, non discriminatoire et équitable, qui favorise la croissance, le développement durable et l'emploi, en particulier dans les pays en développement. »

Et de poursuivre : « Nous soulignons la nécessité de mener rapidement à terme les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha et de parvenir à des conclusions respectant pleinement son mandat de développement et donnant la priorité aux besoins et priorités des pays en développement. Comme suite à la Confé-

rence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali en 2013, nous estimons qu'il faut se doter d'un mécanisme de négociation ouvert et transparent et donner la priorité aux intérêts et aux préoccupations des pays en développement dans le programme qui fera suite à la Conférence de Bali. »

« Nous constatons avec préoccupation que certains pays développés membres de l'OMC, se souciant davantage de s'introduire sur les marchés des pays en développement, ne sont disposés ni à prendre des mesures en vue d'éliminer ou de réduire les mesures par lesquelles ils protègent leur secteur agricole ni à élargir l'accès des pays en développement à leur marché. »

Qui plus est, les dirigeants estiment que « les règles commerciales, aussi bien à l'OMC que dans les accords bilatéraux et régionaux, devraient laisser aux pays en développement une marge de décision suffisante pour qu'ils puissent se servir d'instruments et de mesures de gouvernance de nature à faciliter leur développement économique et social. »

Ils disent aussi : « Nous demandons à nouveau que l'on renforce véritablement les principes et dispositions touchant un traitement spécial et différencié et une réciprocité qui ne soit pas totale à l'OMC de façon à laisser une plus large marge de décision aux pays en développement et à aider ceux-ci à tirer un meilleur parti du système commercial multilatéral. Nous demandons également que les accords commerciaux et les accords d'investissement bilatéraux entre pays en développement et pays développés prévoient un traitement spécial et différencié pour les pays en développement et aident ceux-ci à préserver une marge de décision suffisante aux fins du développement économique et social. »

Dans la section abordant la question des migrations, les dirigeants estiment qu'elle doit être réglée dans le cadre d'une coopération et d'un dialogue aux niveaux international, régional et bilatéral et faire l'objet d'une démarche globale, équilibrée, coordonnée et cohérente qui tienne compte du rôle et des responsabilités incombant aux pays d'origine, de transit et de destination en ce qui concerne la promotion et la protection des libertés et des droits fondamentaux de tous les migrants et de leur famille, en particulier les

femmes et les enfants, quel que soit leur statut migratoire.

Ils notent que les migrations restent mal prises en compte dans les cadres ou programmes de développement tant au niveau national qu'au niveau mondial. C'est pourquoi, ils disent : « Nous envisageons donc la possibilité d'une convention juridique contraignante sur les migrations et le développement de façon à améliorer la gouvernance des migrations internationales et à protéger et promouvoir les droits des migrants et la contribution de ceux-ci au développement, quel que soit leur statut migratoire. »

En outre, ils estiment qu'il est nécessaire de mieux protéger les libertés et les droits fondamentaux des travailleurs migrants et de leur famille et d'envisager d'apprécier à leur juste valeur les qualifications et les compétences des migrants et de ménager à ceux-ci un accès à des services de transfert de fonds abordables.

Concernant les changements climatiques, les dirigeants affirment que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est la principale instance internationale et intergouvernementale de négociation de l'action à mener, à l'échelle mondiale, face aux changements climatiques et que l'action à mener à l'échelle mondiale doit respecter pleinement les principes, dispositions et finalités de la Convention-cadre, notamment le principe de l'équité et celui des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

Ils réaffirment « qu'il importe de poursuivre les négociations sur les changements climatiques dans le respect des principes et des dispositions de la Convention en vue d'adopter en 2015 un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique au titre de la Convention et s'appliquant à toutes les parties. »

Ils soulignent que les pays en développement ont beau en être les moins responsables, ce sont eux qui continuent de souffrir le plus des effets néfastes des changements climatiques. Ainsi, ils déclarent : « Nous invitons donc les pays développés à montrer l'exemple en ce qui concerne la lutte contre ces changements. »

Puis, ils ajoutent : « Nous savons que les pays de faible élévation et autres petits pays insulaires, les pays en développement ayant des zones côtières de faible élévation, des zones arides ou semi-arides ou des zones sujettes aux inondations, à la sécheresse et à la désertification, ainsi que les pays en développement aux écosystèmes montagneux fragiles, sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques. »

Ils réaffirment qu'il importe de mettre en œuvre le mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques établi par la session des Conférence des Parties à la CCNUCC qui s'est tenue en novembre 2013 et qu'il faut prendre de toute urgence des mesures concrètes pour que le mécanisme devienne opérationnel.

Ils déclarent par ailleurs : « Nous soulignons que, vu leur responsabilité historique, les pays développés doivent être à l'avant-garde des efforts entrepris face au problème conformément aux principes et dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier les principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et qu'ils doivent fournir aux pays en développement un appui financier et technologique de façon prévisible, adéquate et transparente dans le cadre d'un mécanisme de suivi, de communication de l'information et de vérification. »

« Nous rappelons que la mesure dans laquelle les pays en développement tiendront effectivement leurs engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dépendra de l'efficacité avec laquelle les pays développés honoreront leurs propres engagements concernant les ressources financières et le transfert de technologies et prendront pleinement en considération le fait que le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté sont les priorités premières et absolues des pays en développement. »

« Nous soulignons qu'il est urgent d'arrêter des objectifs plus ambitieux et nous sommes préoccupés par le fait que les pays développés ne respectent pas leurs engagements. Il convient de remédier à ce problème non seulement

par des mesures d'atténuation des changements climatiques, mais aussi par une action touchant le financement, la technologie et l'appui au renforcement des capacités, complétée par des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Nous soulignons que les pays développés doivent s'engager à prendre des mesures d'atténuation énergiques et ambitieuses, notamment à se fixer des objectifs quantitatifs contraignants d'abaissement et de réduction des émissions, comme le prescrivent les scientifiques et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. »

« Nous réaffirmons qu'il importe de rendre opérationnel et de financer sans tarder le Fonds vert pour le climat et nous appelons aussi les pays développés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour honorer les engagements qui ont été pris et répondre aux besoins des pays en développement. »

S'agissant de la diversité biologique, les dirigeants réaffirment la gravité de la diminution de la diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes à l'échelle mondiale et sont conscients du rôle important des mesures que les populations autochtones et les communautés locales prennent collectivement pour protéger, exploiter et préserver la diversité biologique.

Ils se félicitent des décisions de la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) en 2012, notamment de l'engagement qui a été pris de doubler, d'ici à

2015, le volume du soutien financier international destiné à la diversité biologique des pays en développement et à le maintenir au moins à ce niveau jusqu'en 2020 afin de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention et demandent également aux Parties à cette dernière d'examiner les progrès accomplis dans ce domaine à leur douzième conférence, en vue d'adopter un objectif final pour la mobilisation des ressources.

Dans la section consacrée aux forêts, les dirigeants prennent note des résultats de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui s'est tenue en 2013, et soulignent l'importance que les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts revêtent, notamment le quatrième objectif puisqu'il s'agit d'inverser la tendance à la baisse de l'APD et de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles pour mettre en œuvre une gestion viable des forêts.

Ils demandent la création d'un nouveau fonds mondial pour les forêts obéissant aux principes du développement durable afin de mobiliser l'aide financière dont les pays en développement ont besoin pour gérer durablement leurs forêts.

Qui plus est, les dirigeants réaffirment que **la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse** sont très préoccupantes pour les pays en développement et que la communauté internationale doit intervenir d'urgence pour remédier à ces problèmes. Ils rappellent la nécessité de coopérer par l'échange d'informations sur le



Vue de l'assistance pendant le Sommet.

climat et la météorologie ainsi que sur les systèmes de prévision et d'alerte rapide concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que les tempêtes de poussière et de sable aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

Pour ce qui est des océans et des mers, les dirigeants soulignent que la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et de leurs ressources contribuent grandement au développement durable, et s'engagent à protéger et à régénérer la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins et à maintenir leur biodiversité en assurant leur conservation et leur exploitation durable pour les générations actuelles et futures.

Pour finir, dans la section relative à la gouvernance d'Internet, y compris le droit au respect de la vie privée, les dirigeants déclarent : « Nous sommes consternés par les vastes activités de surveillance ou d'interception illicite ou arbitraire de communications récemment menées par certains pays, y compris en dehors du territoire national, ainsi que par la collecte de données personnelles, notamment à très grande échelle, portant sur des individus et des institutions d'autres pays, dont des dirigeants politiques et hauts responsables et divers ministères et institutions, ainsi que sur des nationaux. »

« Nous demandons qu'il soit mis fin à ces activités qui vont à l'encontre du droit des personnes au respect de la vie privée et nuisent aux relations entre les pays. Nous demandons tous que les instances intergouvernementales examinent l'usage qui est ou doit être fait des technologies de l'information et des communications pour s'assurer qu'il cadre pleinement avec le droit international, y compris le droit des droits de l'homme, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. »

Ils soulignent que les technologies de l'information et des communications, y compris les médias sociaux et l'infrastructure correspondante, offrent d'importantes possibilités et que l'utilisation illégale de ces technologies a des effets dommageables pour les pays et leurs nationaux.

Ainsi, ils disent : « C'est pourquoi nous dénonçons vigoureusement l'usage de ces technologies à des fins contraires au droit international, notamment au droit au respect de la vie privée, et tout acte de cette nature visant un État Membre, quel qu'il soit, en particulier un État membre du Groupe des 77. »

« Nous soulignons qu'il importe de faire en sorte que l'usage de ces technologies soit pleinement conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international, notam-

ment les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires internes et les règles de coexistence courtoise entre les États reconnues sur le plan international. »

« À ce propos, nous prenons note avec préoccupation des informations publiées dans les médias internationaux au sujet des objectifs du réseau « ZunZuneo », qui constitueraient un usage illicite des technologies de l'information et des communications. »

« En conséquence, nous réaffirmons notre engagement d'intensifier les efforts internationaux visant à protéger le cyberspace et à en promouvoir l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques en tant que moyen de contribuer au développement tant économique que social et soulignons que la coopération internationale, pleinement respectueuse des droits de l'homme est le seul moyen viable de renforcer les effets bénéfiques des technologies de l'information et des communications et d'en prévenir les éventuels effets préjudiciables, de favoriser l'utilisation pacifique et légitime de ces technologies et de faire en sorte que le progrès aussi bien scientifique que technologique vise effectivement à préserver la paix et à promouvoir le bien-être et la mise en valeur de nos sociétés. »

(Suite de la page 24)

« Nous soulignons combien il importe, pour qu'il ait un caractère mondial et soit applicable à tous, que le [programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015] respecte pleinement la marge d'action dont disposent les pays en développement pour mettre en œuvre les moyens d'intervention et les mesures nécessaires pour appliquer leurs politiques d'élimination de la pauvreté et autres plans et programmes de développement. »

Enfin, ils concluent : « Nous soulignons également que le [programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015] devrait promouvoir une croissance économique rapide, soutenue et

bénéfique pour tous dans les pays en développement, facteur déterminant pour éliminer la pauvreté et la faim et réduire les inégalités dans les pays et entre eux-ci. »

La cinquième et dernière partie de la déclaration est intitulée « Besoins propres aux pays en développement en situation particulière ».

Celle-ci décrit brièvement les besoins particuliers des pays en développement selon la catégorie de pays à laquelle ils appartiennent et les problèmes qu'ils rencontrent et offre des propositions d'action.

Parmi les catégories de pays dont il est question, il y a l'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans lit-

toral et les pays à revenu intermédiaire.

Par ailleurs, les dirigeants abordent plusieurs autres questions pour lesquelles ils demandent que des mesures soient prises : le territoire palestinien occupé et le peuple palestinien ; le conflit lié aux îles Malvinas opposant l'Argentine et le Royaume-Uni ; les problèmes de souveraineté des pays en développement, notamment le différend relatif à l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia ; le rejet de l'imposition de lois et de règlements ayant une portée extraterritoriale ainsi que de toutes autres formes de mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales dirigées contre les pays en développement ; et l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba et les sanctions économiques imposées au Soudan.

À l'occasion d'un Sommet extraordinaire, le Groupe des 77 prend position au sujet des OMD, des ODD et du programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015

La déclaration adoptée à l'issue du Sommet extraordinaire du Groupe des 77, qui a eu lieu les 14 et 15 juin 2014 à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie), contient notamment trois sections traitant de thèmes importants qui sont au centre de négociations sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) : les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de développement durable et le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015.



Evan Schneider/UN Photo

Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies (au centre) et son épouse, Yoo Soon-taek (à droite), aux côtés d'Evo Morales (à gauche) à El Torno (État plurinational de Bolivie), le 13 juin 2014. El Torno est connue pour être une des villes les plus productrices de la région, notamment pour sa production d'agrumes.

Par Martin Khor

La déclaration devrait fortement peser sur les négociations menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), car elle expose les positions du Groupe des 77 et de la Chine, au plus haut niveau politique, qui seront sans doute celles que défendra le Groupe pendant les négociations autour des trois sujets que sont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de développement durable et le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015.

Les négociations relatives aux objectifs de développement durable

se tiennent à New York et ont atteint leur phase critique, dans l'attente que le rapport du Groupe de travail à composition non limitée soit présenté devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2014. Quant aux négociations intergouvernementales sur le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015, elles devraient se terminer peu après le mois de septembre, une fois qu'un groupe de travail sera créé.

Ces négociations se solderont par un Sommet sur le développement qui se tiendra, au plus tôt, en septembre 2015.

Voici les points saillants de la déclaration à propos de ces sujets :

- Il existe des disparités et un décalage entre les résultats obtenus par les pays dans la réalisation des OMD ; beaucoup de pays en développement ne devraient pas être en mesure d'atteindre leurs objectifs d'ici à 2015 ; le huitième objectif de partenariat mondial pour le développement joue un rôle central ; et sans un appui international et des changements systémiques plusieurs des objectifs ne seront pas atteints dans de nombreux pays en développement d'ici à 2015.

- L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable.

- Les objectifs de développement durable devraient porter sur l'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) constitue la base des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable.

- Les progrès dans la réalisation des OMD, des objectifs de développement durable et du programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 seront fonction des avancées enregistrées s'agissant d'instaurer un environnement international favorable au développement et de fournir aux pays en développement les moyens de mise en œuvre nécessaires, en particulier dans les domaines de la finance, du commerce, des technologies et du renforcement des capacités.

- Le processus et le document final du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable devraient respecter pleinement les principes de Rio, en particulier celui des responsabilités communes mais différenciées.

- Il est nécessaire de définir des moyens de mise en œuvre suffisants pour chaque objectif de développement durable, ainsi qu'un objectif consacré au renforcement du partenariat mondial pour le développement durable qui prévoit des engagements généraux concernant les moyens de mise en œuvre et la coopération internationale pour le développement durable.

- Il est crucial de compter sur un processus intergouvernemental juste, transparent et sans exclusive de négociations pour élaborer le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 et, pour parvenir à un document final négocié et approuvé, il faudra, dans le cadre de ce processus intergouvernemental, se concentrer sur les modalités et les questions de fond.

- L'élimination de la pauvreté doit rester l'objectif central et fondamental du programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015, lequel doit viser à éliminer la pauvreté d'ici à 2030.

- Le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 devrait respecter pleinement les principes de Rio, en particulier celui des responsabilités communes mais différenciées.

- Il importe de renforcer le partenariat mondial pour le développement, qui doit être fondé sur des objectifs quantifiés assortis de délais précis, conformément au huitième OMD et au principe des responsabilités communes mais différenciées dans le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015.

- La coopération Nord-Sud demeure au cœur de ce partenariat et les pays développés doivent s'engager encore davantage à renforcer la coopération internationale et l'appui qu'ils fournissent aux pays en développement.

- Le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 doit traiter les questions de réforme des institutions de la gouvernance économique mondiale afin de renforcer la voix et la participation des pays en développement à la prise de décisions au sein de ces institutions.

- Les systèmes économiques, financiers et commerciaux mondiaux demeurent déséquilibrés, et ce au détriment des pays en développement. Il importe de mettre en évidence, dans le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015, les lacunes et les déséquilibres de ces systèmes et de proposer des mesures pour améliorer la situation.

- Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme efficace de mise en œuvre du programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 afin de disposer des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs.

- Il faut adopter une démarche responsable s'agissant de l'application du principe de responsabilité à la question des partenariats faisant intervenir l'ONU, en particulier en ce qui concerne la participation du secteur privé, la société civile et les entités philanthropiques et il faut mettre en place des procédures pour garantir que les États Membres examinent et approuvent de telles initiatives à l'Assemblée générale, afin de préserver le caractère intergouvernemental de l'Organisation.

- Le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 doit respecter pleinement la marge d'action dont disposent les pays en développement pour mettre en œuvre les moyens d'intervention et les mesures nécessaires pour appliquer leurs politiques.

- Le programme de développement pour l'après-2015 devrait promouvoir une croissance économique rapide, soutenue et bénéfique pour tous dans les pays en développement, facteur déterminant pour éliminer la pauvreté et la faim et réduire les inégalités dans les pays et entre ceux-ci.

Dans la section de la déclaration relative aux OMD, les dirigeants politiques déclarent leur volonté de renforcer les mesures prises pour atteindre ces objectifs en 2015 et de jouer un rôle moteur dans l'élaboration du programme international en faveur du développement pour l'après 2015. Ils appellent la communauté internationale à redoubler d'efforts pour prendre des dispositions concrètes visant à accélérer la réalisation des OMD d'ici à 2015.

Ils prennent note des progrès déjà accomplis pour parvenir aux OMD mais n'en restent pas moins préoccupés par la disparité et le décalage entre les résultats obtenus et les immenses difficultés socioéconomiques et écologiques qui subsistent dans les pays en développement, alors que beaucoup de ces derniers ne devraient pas être en mesure d'atteindre leurs objectifs d'ici à 2015.

Ils insistent sur le rôle central que joue le partenariat mondial pour le développement et l'importance que revêt le huitième OMD dans la réalisation de tous les objectifs et soulignent que, sans un appui international conséquent et des changements systémiques, plusieurs des objectifs ne seront pas atteints dans de nombreux pays en développement d'ici à 2015.

Les dirigeants exhortent la communauté internationale à « redoubler d'efforts pour renforcer les moyens de mise en œuvre des pays en développement par un partenariat mondial renouvelé reposant sur la volonté collective d'éliminer la pauvreté et le dénuement. »

Pour ce qui est du développement durable et des objectifs de développement durable, les dirigeants politiques réaffirment la déclaration faite par les dirigeants du monde dans le document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons », selon laquelle l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable.

Ils déclarent aussi : « Nous réaffirmons que l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de con-

somation et de production non viables en faveur de modes durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social, sont à la fois les objectifs fondamentaux et les préalables indispensables du développement durable. »

Et d'ajouter : « Nous réaffirmons également que, pour réaliser le développement durable, il faut : encourager une croissance économique soutenue, partagée et équitable; créer davantage de possibilités pour tous; réduire les inégalités; améliorer les conditions de vie de base; favoriser un développement social équitable pour tous; promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, entre autres, au développement économique, social et humain sans méconnaître la protection, la régénération, la reconstitution et la résistance des écosystèmes face aux défis existants et nouveaux. »

Ils soulignent que les objectifs de développement durable devraient porter sur l'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et être fondés sur le document final de Rio+20, dans le respect de tous les principes de Rio et compte tenu de la situation, des capacités et des priorités nationales.

Ils réaffirment également que le document final de Rio+20 constitue la base des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable.

Ils soulignent que les progrès dans la réalisation des OMD, des objectifs de développement durable et du programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 « seront fonction des avancées enregistrées s'agissant d'instaurer un environnement international favorable au développement et de fournir aux pays en développement les moyens de mise en œuvre nécessaires, en particulier dans les domaines de la finance, du commerce, des technologies et du renforcement des capacités. »

Ils réaffirment que les principes directeurs des objectifs de développement durable doivent se fonder sur tous les principes définis lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines social, environnemental et économique et être conformes au droit international. Selon eux, le processus et le document final du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable devraient respecter pleinement les principes de Rio, en particulier celui des responsabilités communes mais différenciées. De

même, les objectifs de développement durable devraient contribuer à la mise en œuvre intégrale des documents finals des grandes réunions au sommet organisées dans les domaines économique, social et environnemental.

Ils disent : « nous reconnaissons que la Terre et son écosystème constituent notre demeure et que l'expression « Terre nourricière » a cours dans de nombreux pays et régions, et notons que certains pays reconnaissent les droits de la nature dans le cadre de la promotion du développement durable. »

Ils sont convaincus que, pour parvenir à un juste équilibre entre besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures, il est nécessaire de promouvoir l'harmonie avec la nature. Ils lancent un appel en faveur de l'adoption d'approches globales et intégrées du développement durable, qui tiendraient compte, notamment, du fait que certains pays reconnaissent les principes susmentionnés, qui conduiront l'humanité à vivre en harmonie avec la nature et inciteront à agir pour rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre.

Ils se félicitent de l'échange de vues que l'Assemblée générale a consacré en avril 2013 à l'harmonie avec la nature, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière. Ils insistent sur le fait que le rapport du Groupe de travail à composition non limitée doit être l'aboutissement d'un processus intergouvernemental sans exclusive.

Ils soulignent la nécessité de définir des moyens de mise en œuvre suffisants pour chaque objectif de développement durable, ainsi qu'un objectif consacré au renforcement du partenariat mondial pour le développement durable qui prévoit des engagements généraux concernant les moyens de mise en œuvre et la coopération internationale pour le développement durable.

En ce qui concerne le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015, les dirigeants réaffirment le caractère central d'un processus intergouvernemental juste, transparent et sans



Aborigènes aymara lors d'un rassemblement réunissant des milliers de personnes issues de divers mouvements sociaux régionaux qui a eu lieu à Santa Cruz de la Sierra le 14 juin 2014, pendant le Sommet extraordinaire du G77.

exclusive de négociations pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, conformément à la décision prise lors de la manifestation spéciale sur le suivi de la réalisation des OMD, tenue en 2013.

Ils insistent sur le fait que, pour parvenir à un document final négocié et approuvé, il faudra, dans le cadre de ce processus intergouvernemental, se concentrer sur les modalités et les questions de fond, en tenant pleinement compte des résultats des divers processus de suivi prescrits par la Conférence Rio+20, ainsi que des grandes conférences et réunions au sommet organisées dans les domaines social, économique et environnemental.

Rappelant la déclaration faite à Rio+20, selon laquelle la lutte contre la pauvreté est le principal défi auquel est confronté le monde aujourd'hui et un élément essentiel du développement durable, ils soulignent que l'élimination de « la pauvreté doit rester l'objectif central et fondamental du programme de développement pour l'après-2015 ». Ils soutiennent fermement que le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 doit être l'occasion pour la communauté internationale de s'engager plus résolument encore en faveur de l'élimination de la pauvreté d'ici à 2030.

En outre, ils soulignent la nécessité d'adopter une approche cohérente concernant le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015, qui devrait renforcer l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'élimination de la pauvreté et l'intégration des trois dimensions du développement durable, de manière équilibrée, avec la contribution du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, le processus du financement du développement, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, le processus visant à mettre au point des options pour un mécanisme de facilitation technologique des Nations Unies et d'autres processus pertinents.

Ils réaffirment que le programme de développement pour l'après-2015 doit respecter pleinement les principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Ils soulignent qu'il importe de renforcer le partenariat mondial pour le développement, qui doit être fondé sur des objectifs quantifiés assortis de délais précis, conformément au huitième OMD et au principe des responsabilités communes mais différenciées dans le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015.

Selon eux, la coopération Nord-Sud demeure au cœur de ce partenariat et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des compléments utiles de la coopération Nord-Sud

« Il faut donc que les pays développés s'engagent encore davantage à renforcer la coopération internationale et l'appui qu'ils fournissent aux pays en développement », déclarent-ils.

Et de continuer : « Nous soulignons que les pays développés devraient s'employer d'urgence à remplir les engagements qu'ils ont pris, à titre individuel et collectif, en matière d'aide publique au développement, notamment celui d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement, et 0,15 % à 0,20 % en faveur des pays les moins avancés. »

« Nous insistons sur le fait que le [programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015] doit traiter efficacement les questions de réforme des institutions de la gouvernance économique mondiale afin de renforcer la voix et la participation des pays en développement à la prise de décisions au sein de ces institutions », poursuivent-ils.

« Nous notons que les systèmes économiques, financiers et commerciaux mondiaux demeurent déséquilibrés, et ce, au détriment des pays en développement. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de mettre en évidence, dans le [programme d'action en faveur du

développement pour l'après-2015], les lacunes et les déséquilibres de ces systèmes et de proposer des mesures pour améliorer la situation, en appui à l'action de développement et aux programmes des pays en développement. »

Ils ajoutent : « Nous affirmons la nécessité de mettre en place un mécanisme efficace de mise en œuvre du [programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015] afin de disposer des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs. À cet égard, nous demandons d'intensifier le financement du développement, de mettre en place des mécanismes de transfert de technologie ou de les améliorer et de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités des pays en développement. »

« Nous demandons que soit adoptée une démarche responsable s'agissant de l'application du principe de responsabilité à la question des partenariats faisant intervenir l'[ONU], en particulier en ce qui concerne la participation du secteur privé, la société civile et les entités philanthropiques. À cet égard, nous réaffirmons qu'il faut renforcer la transparence, la cohérence et la durabilité, ainsi que l'obligation pour les partenariats de l'Organisation de rendre des comptes aux États Membres, et nous soulignons qu'il faut mettre en place des procédures pour garantir que les États Membres examinent et approuvent de telles initiatives à l'Assemblée générale, afin de préserver le caractère intergouvernemental de l'Organisation. »

« Nous insistons sur le fait que le [programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015] devrait être un programme consacré au développement et, à cet égard, il est important de poursuivre le développement économique, social et environnemental de façon globale, équilibrée et coordonnée. Ce programme devrait être plus large que celui visé par les [OMD] et porter notamment sur des domaines, des problèmes et des groupes de population qui sont essentiels pour parvenir à un développement durable. »

(Suite à la page 20)

La Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à Alger passe en revue les problèmes actuels et nouveaux que rencontrent les pays en développement

La XVII^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés s'est tenue avec succès à Alger du 26 au 29 mai 2014. Nous en présentons un compte-rendu, écrit par Adriano Jose Timossi (Centre Sud) qui a assisté à la Conférence.



Ministres et hauts fonctionnaires représentant les membres du Mouvement des pays non alignés à la XVII^e Conférence ministérielle qui s'est tenue à Alger en mai 2014.

La XVII^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés s'est tenue au Palais des Nations, à Alger (Algérie), du 26 au 29 mai 2014, sous le thème de la « **Solidarité renforcée pour la paix et la prospérité** ». En outre, un segment ministériel, qui a eu lieu les 28 et 29 mai, a réuni des représentants de plus de 100 pays, dont plus de 80 ministres. Le Mouvement des pays non alignés regroupe 120 pays, soit les deux-tiers des membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des pays non alignés avait pour objectifs d'examiner la progression de la mise en œuvre du Plan d'Action de Téhéran, adopté au XVI^e Sommet des Chefs d'État ou de Gouvernement du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu en 2012 à Téhéran (République islamique d'Iran), et de préparer le Sommet qui se tiendra en République bolivarienne du Venezuela en septembre 2015. La Con-

férence ministérielle d'Alger a également abordé des questions actuelles et nouvelles qui concernent et intéressent le Mouvement. Elle a aussi porté sur le programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015, la position commune de l'Union africaine (UA) ayant été au centre des discussions.

C'est Monsieur Abdelmalek Sellal, premier ministre algérien, qui a inauguré la **Conférence ministérielle** dans une allocution délivrée au nom de Monsieur Abdelaziz Bouteflika, président de la République algérienne démocratique et populaire, qui a encouragé les pays non alignés à mobiliser toutes leurs énergies pour renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies et la réforme du Conseil de sécurité. À l'occasion de la séance d'ouverture, le président bolivien Evo Morales, qui préside actuellement le Groupe des 77, a encouragé les pays présents à se rendre au Sommet extraordinaire du G77 organisé les 14 et 15 juin 2014 à Santa Cruz de la

Sierra (État plurinational de Bolivie) pour marquer le 50^e anniversaire du Groupe. Monsieur Ramtane Lamamra, ministre des affaires étrangères de l'Algérie et président de la XVII^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, a déclaré que « [D]ans notre monde globalisé, rendu chaque jour plus complexe [...], la quête par notre Mouvement d'un nouvel ordre mondial est devenue une réalité politique concrète ».

Monsieur Mohammad Javad Zarif, ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, qui préside actuellement le Mouvement des pays non alignés, a dit que le succès du Mouvement « repose sur l'unité, la solidarité et la cohésion de [ses] États membres et sur le fait de relever les défis et prendre les chances qui les unissent ». Il a ajouté que la communauté internationale avait profondément et rapidement changé au cours des 20 dernières années et que des



Vue sur l'assemblée de la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés.

occasions et des défis sans précédent s'étaient présentés à eux. « Même si les membres du Mouvement, comme le reste du monde, ont des points de vue et des perspectives différentes et, parfois, des intérêts divergents dans certains domaines, nos points communs sont bien plus forts que nos différences ».

Monsieur Ramtane Lamamra a organisé un petit déjeuner de travail pendant lequel la présidente de la Commission de l'UA, Madame Nokosazana Dlamini-Zuma, et le secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Monsieur Carlos Lopes, ont animé un débat sur le programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015.

Le jour qui a suivi la réunion ministérielle, a eu lieu au Palais des Nations d'Alger la réunion du Comité mixte de coordination du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés qui se tenait, pour la première fois, au niveau ministériel, à l'occasion du 50^e anniversaire du Groupe des 77. Le ministre Lamamra, qui s'est exprimé à l'ouverture de la réunion, a déclaré que l'évaluation de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui arrivent à échéance et la préparation du programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015 seront deux occasions pour le Mouvement et le Groupe des 77 de travailler ensemble.

Il a insisté sur la nécessité de conjuguer les efforts du Mouvement et du Groupe des 77 afin que ces deux organisations deviennent des forces de proposition qui influent sur la prise de décision et qu'elles soient à même de

remodeler la configuration de l'économie de demain pour le bien-être et l'épanouissement des populations. Puis, il a affirmé que la position africaine commune serait au cœur de la position du Mouvement et du Groupe des 77 pendant la prochaine réunion, en septembre. En tant que président du Groupe des 77, Monsieur Sacha Llorenti, ambassadeur et représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a mis l'accent sur le rôle des pays développés dans la réalisation des OMD. Selon lui, les pays développés ont souvent cherché à freiner la réalisation des OMD, car ils n'ont pas respecté tous leurs engagements en termes d'aide au développement. Il a ajouté que la colonisation, bien que différente, existe toujours, et qu'elle s'exerce à travers les organisations économiques et financières internationales, dont le Fonds monétaire international (FMI).

Un communiqué commun a été adopté dans lequel les participants à la réunion reconnaissent l'importance de la vision, des principes et des objectifs qui ont motivé la création du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés, qui sont toujours « d'actualité et valables, voire plus valables qu'à l'époque » dans un monde où la dégradation de l'environnement politique, social, économique, financier et environnemental est constante, ce qui a de plus en plus de répercussions sur les pays du Sud. Dans le communiqué, les participants ont appelé les 133 Chefs d'États et de gouvernement des membres du Groupe des 77 à prendre part au Sommet du Groupe prévu les 14 et 15 juin 2014 à Santa Cruz de la

Sierra. Ils ont également soutenu l'initiative de l'Algérie visant, d'une part, à convoquer une réunion ministérielle du Comité mixte de coordination du Mouvement et du Groupe des 77 à New York, en septembre 2015, à l'occasion du 60^e anniversaire de la Déclaration de Bandung et du 70^e anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, et, d'autre part, à donner forme à une coordination renforcée sur les questions économiques et environnementales, y compris les changements climatiques, inscrites au programme d'action du système des Nations Unies.

La semaine de réunion à Alger s'est terminée par la réunion du Groupe de haut niveau de personnalités éminentes du Sud afin d'actualiser la plateforme du Sud pour le développement, et de réaffirmer l'engagement du Groupe envers la promotion de la coopération Sud-Sud. Il s'agissait de faire le suivi de la réunion qui avait eu lieu aux Fidji en mai 2013. Parmi les personnalités éminentes qui étaient présentes se trouvaient Monsieur Thabo Mbeki, ancien président de la République d'Afrique du Sud, Monsieur Lakhdar Brahimi, diplomate algérien de renom et ancien ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui a assisté au Sommet de Belgrade en 1961 pendant lequel le Mouvement des pays non alignés a été créé, Madame Nkosazana Dlamini-Zuma, présidente de la Commission de l'UA, Madame Maite Emily Nkoana-Mashabane, ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud, Monsieur Netumbo Nandi-Ndaitwah, ministre des affaires étrangères de la République de Namibie. Enfin, les présidents de tous les Chapitres du Groupe des 77 étaient également présents. Monsieur Manuel Montes, conseiller principal dans le domaine de la finance pour le développement au Centre Sud, a présenté deux documents de recherche préparés par le Centre Sud au Groupe de personnalités éminentes chargées d'étudier la question des changements climatiques, du développement durable et du programme d'action en faveur du développement pour l'après-2015.

Dans son discours, l'ancien président Mbeki a rappelé que le Groupe des 77 et de la Chine a été créé dans le but d'« apporter les moyens nécessaires aux pays du Sud pour articuler

et promouvoir leurs intérêts économiques collectifs et consolider leur pouvoir de négociation commun dans les plus grands domaines économiques internationaux au sein du système des Nations Unies, et promouvoir la coopération Sud-Sud pour le développement ».

Lorsqu'il a évoqué les crises économiques et financières mondiales, le président Mbeki a mentionné deux documents du Centre Sud, l'un intitulé « Peut-on parler d'un essor exceptionnel du Sud? », l'autre « Le vrai-faux retour de la croissance dans les pays en développement après la crise financière ». Dans ce dernier, le Centre Sud défend l'idée que, après la crise financière et économique de 2008, les conditions favorables qui ont profité à la croissance rapide du Sud n'existent plus.

Extrait du discours de l'ancien président de la République d'Afrique du Sud, Monsieur Thabo Mbeki, à l'occasion de la XVII^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés

Dernièrement, le Centre Sud a soutenu que, après la crise financière et économique de 2008, les conditions favorables qui ont profité à la croissance rapide du Sud n'existent plus.

Ainsi, dans un article paru en 2012, intitulé « The staggering rise of the South ? », Yilmaz Akyüz, du Centre Sud, a dit :

Les économies émergentes comme celles du groupe formé par le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Afrique du Sud (le groupe BRICS) doivent repenser leurs stratégies de développement de manière à être plus autonomes [...] Pour ce faire, les économies excédentaires d'Asie de l'Est, en commençant par la Chine, doivent réduire leur dépendance aux marchés des économies avancées en encourageant les marchés nationaux et régionaux. Elles doivent rapidement augmenter la consommation intérieure, ce qui requiert une hausse significative de la part des revenus des ménages dans le produit intérieur brut (PIB) et

« Les économies en développement et émergentes déficitaires doivent, quant à elles, réduire leur dépendance aux entrées de capitaux étrangers. La plupart doivent aussi considérablement



Des participants à la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, le 28 mai 2014 à Alger (Algérie). FAROUK BATICHE/AFP/Getty Images

augmenter l'investissement. La majorité de ces pays sont des pays exportateurs de produits de base et leurs résultats économiques dépendent essentiellement des mouvements de capitaux et des prix des produits de base, deux facteurs qui échappent totalement à leur contrôle. Leur industrialisation est primordiale pour réduire leur vulnérabilité à ces deux facteurs. »

Plus généralement, le Centre Sud a déclaré :

« Il faut réduire la dépendance vis-à-vis des marchés et des capitaux étrangers. Il est aussi nécessaire de redéfinir le rôle de l'État et des marchés, non seulement dans le secteur de la finance mais aussi dans d'autres secteurs déterminants qui ont un lien avec l'industrialisation et le développement, sans oublier que l'industrialisation ne peut avoir lieu si aucune mesure active n'est prise. »

(Le vrai-faux retour de la croissance dans les pays en développement après la crise financière, Yilmaz Akyüz, Document de recherche 48, juin 2013).

Les observations et les remarques précédentes, qui vont de pair avec le renforcement de la coopération Sud-Sud, concernant plusieurs domaines comme le commerce, les capitaux étrangers, l'industrialisation, la mobilisation de ressources nationales pour l'investissement, les marchés nationaux et régionaux et la répartition des revenus, sont particulièrement importantes.

Si nous voulons véritablement pro-

mouvoir la coopération Sud-Sud, nous devons être prêts à définir nos politiques nationales de manière à ce qu'elles encouragent cette coopération.

Bien entendu, il faut nous demander si nous disposons des bonnes institutions, acceptées par tous les membres du Groupe des 77 et de la Chine, qui ont l'autorité et les compétences pour aider à aller dans ce sens et à promouvoir d'autres initiatives stratégiques.

Déclaration de Manuel Montes, conseiller principal du Centre Sud dans le domaine de la finance pour le développement, faite au nom de Martin Khor, directeur exécutif du Centre Sud, à l'occasion de la XVII^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés

« Les perspectives qui se dessinent pour l'économie mondiale sont sombres, en grande partie parce que l'architecture économique et financière mondiale souffre toujours des mêmes déficiences systémiques qui sont à l'origine de la plus grande crise de l'après-guerre. Cette situation menace la paix et la sécurité mondiales. Le Mouvement des pays non alignés doit jouer un rôle déterminant pour garantir que les actions et les engagements pris pour sortir de la crise, comme l'indispensable réforme de fond du système économique international, sont mis en place à temps. Il faut veil-

ler tout particulièrement à mieux encadrer les mesures prises par le monde développé qui nuisent fortement au Sud. L'unité des membres du Mouvement et l'apport constant et réciproque d'un soutien stratégique à son organisation sœur, le Groupe des 77, sont primordiaux. Que ce soit par l'intermédiaire du Mouvement, du Groupe des 77 ou de leurs institutions et groupes régionaux respectifs, les pays en développement prennent tous les jours activement part à de très importants processus de gouvernance et de négociation internationaux dans de nombreux domaines, dont la crise économique et financière, le système commercial multilatéral, le développement durable, le programme d'action pour l'après-2015, la santé mondiale et les changements climatiques, qui vont tous aboutir à des décisions déterminantes soit à la fin de l'année, soit l'année prochaine.

Devant le constat que l'économie mondiale est en train de vivre sa plus grave crise économique depuis les années 1930 et que les politiques du Nord sont préjudiciables et intéressées, il ressort que la coopération entre les pays en développement à tous les niveaux et dans tous les domaines des relations internationales et nationales est essentielle pour relever les défis de notre époque.

Pendant trop longtemps, le destin du plus grand nombre a été dicté par quelques-uns, qui ont tiré parti de leur domination impériale et de la colonisation. Le fait que les crises se succèdent est une raison de redoubler d'efforts pour redéfinir les règles et les mécanismes de l'économie mondiale d'une manière qui serve mieux les intérêts des pays en développement. Ces crises sont en grande partie dues aux politiques et aux mesures prises par ceux qui continuent de vouloir dominer le monde. C'est au sein même des crises à



La XVII^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés s'est achevée par l'adoption de la déclaration d'Alger.

répétition qui ébranlent la communauté mondiale que résident les ferments de la réorganisation des affaires internationales sous des formes plus équitables.

Il sera nécessaire de modifier profondément l'architecture et les politiques économiques mondiales de manière à prendre en compte les intérêts des pays en développement, en faisant disparaître les processus inéquitables et tendancieux des institutions qui sont en place, en renforçant d'autres pour les rendre plus bénéfiques au développement et en instaurant les mécanismes et les réglementations qui sont nécessaires pour appuyer les actions en faveur du développement.

Pour éliminer le monopole et la domination hégémonique des ressources et des marchés mondiaux, il faudra prendre des actions nationales en collaboration avec d'autres nations défavorisées au plan international. À l'aide de manœuvres juridiques et d'un exercice outrancier du pouvoir économique, le monde développé amoindrit la capacité des nations à utiliser leurs propres ressources pour se développer et freine l'accès des nations pauvres aux connaissances et aux technologies qui sont indispensables pour renforcer les capacités de leur population. Les pays en développement doivent inverser cette tendance qui leur est défavorable en remaniant de fond en comble les accords de libre-échange et les obligations multilatérales.

Nos États Membres ont créé le Centre Sud après avoir constaté que les pays en développement avaient besoin

de leur propre centre d'action et de réflexion intergouvernemental, multilatéral et indépendant.

Le Centre Sud est, comme le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77, une institution multilatérale du Sud, créée pour le Sud et par le Sud. C'est pourquoi, j'ai l'honneur d'inviter les États membres du Mouvement des pays non alignés qui ne sont pas encore membres du Centre Sud à étudier la possibilité de le devenir en adhérant à l'Accord intergouvernemental portant création du Centre Sud.

Le Centre Sud continuera de soutenir sans relâche les pays en développement dans les domaines stratégiques majeurs et de formuler des idées et des propositions orientées vers des actions concrètes à leur gouvernement et aux groupes officiels et non officiels tels que le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés.

Il ne fait aucun doute que ces réformes se heurteront à la résistance de ceux qui tirent avantage des politiques et des structures telles qu'elles sont aujourd'hui. Ainsi, la condition préalable la plus importante pour que nous, pays en développement, réussissions à donner corps à la réforme des règles et du type de relations qui nous gouvernent est de travailler collectivement, d'étendre concrètement la coopération Sud-Sud à tous les échelons, dans tous les domaines et dans toutes les instances de négociation. À cet égard, le Centre Sud sera un fidèle partenaire du Mouvement des pays non alignés.

Photos du Sommet du Groupe des 77



Séance plénière du Sommet du Groupe des 77 à Santa Cruz, le 15 juin 2014. (photos de gauche et de droite)



José Mujica, président de l'Uruguay, a donné un discours des plus passionnés.



Nicolas Maduro, président du Venezuela



Raul Castro, président de Cuba



Cristina Fernandez de Kirchner, présidente de l'Argentine, prenant la parole pendant la séance plénière.



Salvador Sánchez Cerén, président d'El Salvador



Celso Amorim, ministre des affaires étrangères du Brésil



Gros plan sur les dirigeants du Groupe des 77 pendant le Sommet extraordinaire.

www.g77bolivia.com

www.g77bolivia.com

www.g77bolivia.com

www.g77bolivia.com

Mercopress.

AP

Célébrations pendant le Sommet du Groupe des 77

ALZAR RALDES/AFP/Getty Images



Hector Timmerman, ministre des affaires étrangères de l'Argentine (à gauche), et Nicolas Maduro, président du Venezuela, pendant un rassemblement public au stade de Santa Cruz, le 14 juin 2014.

REUTERS/Enrique Castro-Mendivil



Rafael Correa, président de l'Équateur, en plein discours pendant le rassemblement public.

Daily News Sri Lanka



Rencontre d'Ana Helena Chacón Echeverría, viceprésidente du Costa Rica (à gauche), et de G.L. Peiris, ministre des affaires étrangères du Sri Lanka, en marge du Sommet du Groupe des 77.

Fiji Ministry of Information



Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies (à gauche) et Ratu Epeli Nailatikau, président des Fidji.

Evan Schneider/UN Photo



Evo Morales, président de l'État plurinational de Bolivie (à gauche) et Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies, en visite dans la ville d'El Torno.



Démonstration de danse pendant le Sommet du Groupe des 77.

SOUTH BULLETIN

COMITÉ DE RÉDACTION

Rédacteur en chef : Martin Khor

Collaborateurs à la rédaction : Vice Yu. Assistante : Xuan Zhang. Traduction : Marie Mérieau

Le *South Bulletin* est publié par le Centre Sud, un centre de réflexion intergouvernemental de pays en développement

Site Web du Centre Sud :

(en anglais, français et espagnol)

www.SouthCentre.int

Centre Sud

Tél : +41 22 791 8050

Email : south@southcentre.int



Table des présidents et du secrétaire général des Nations Unies pendant le dîner du Sommet du Groupe des 77.